



Conseil économique  
et social

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.7/1997/9  
31 décembre 1996

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES STUPÉFIANTS  
Quarantième session  
Vienne, 18-27 mars 1997  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et dépenses  
d'appui au programme : projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997  
et plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999

*Rapport du Directeur exécutif*

TABLE DES MATIÈRES

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| PREMIÈRE PARTIE. VUE D'ENSEMBLE .....   | 1 - 24             | 4           |
| I. RÉSUMÉ .....   | 1 - 6              | 4           |
| A. Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et plan<br>général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 ..... | 3 - 4              | 4           |
| B. Situation financière, 1996-1997 et 1998-1999 .....   | 5 - 6              | 6           |
| II. PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS POUR ADOPTION<br>À LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS .....  | 7                  | 6           |
| III. PRÉSENTATION .....   | 8 - 24             | 8           |
| A. Commission des stupéfiants .....   | 12 - 14            | 9           |
| B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ...   | 15 - 20            | 9           |
| C. Comité des commissaires aux comptes .....  | 21 - 24            | 11          |

\*E/CN.7/1997/1.

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| DEUXIÈME PARTIE. PROJET DE BUDGET RÉVISÉ ET SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 .....                      | 25 - 77            | 12          |
| IV. SIÈGE : BUDGET DU FONDS ET BUDGET DES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES .....   | 33 - 42            | 15          |
| A. Ajustements au titre de la réévaluation des coûts .....  | 34                 | 17          |
| B. Ajustements au titre du volume d'activité .....  | 35 - 40            | 17          |
| C. Ajustements au titre du volume d'activité apportés au budget du Fonds et à celui des dépenses d'appui aux programmes ..... | 41                 | 18          |
| D. Incidences sur le programme de travail des ajustements au titre du volume d'activité .....                                 | 42                 | 18          |
| V. OPÉRATIONS HORS SIÈGE : BUDGET DU FONDS ET BUDGET DES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES .....                                | 43 - 52            | 19          |
| A. Ajustement au titre de la réévaluation des coûts .....   | 44                 | 19          |
| B. Ajustements au titre du volume d'activité .....  | 45 - 50            | 19          |
| C. Ajustements au titre du volume d'activité opérés dans le budget du Fonds et le budget de l'appui aux programmes .....      | 51                 | 23          |
| D. Incidences des ajustements opérés au titre du volume d'activité sur le programme de travail .....                          | 52                 | 23          |
| VI. ACTIVITÉS LIÉES AUX PROJETS : LE BUDGET DU FONDS .....  | 53 - 56            | 24          |
| A. Ajustements au titre de la réévaluation des coûts .....  | 54                 | 24          |
| B. Ajustements au titre du volume d'activité .....  | 55 - 56            | 24          |
| VII. SITUATION FINANCIÈRE, 1996-1997 .....  | 57 - 77            | 28          |
| A. Mobilisation des ressources .....  | 59 - 63            | 28          |
| B. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues .....                                      | 64 - 74            | 31          |
| C. Appui aux programmes .....   | 75 - 77            | 34          |
| TROISIÈME PARTIE. PLAN GÉNÉRAL PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 .....  | 78 - 125           | 36          |
| VIII. PRIORITÉS DU PLAN GÉNÉRAL .....   | 81 - 109           | 38          |
| A. Siège .....  | 83 - 89            | 39          |
| B. Opérations hors siège .....  | 90 - 94            | 40          |
| C. Activités liées aux projets et aux programmes .....  | 95 - 109           | 41          |
| IX. SITUATION FINANCIÈRE AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 .....   | 110 - 125          | 44          |
| A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues .....                                      | 112 - 122          | 44          |
| B. Appui aux programmes .....   | 123 - 125          | 47          |

*Annexes*

|  |    |
|--|----|
| I. Organisation et structure du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ..... | 49 |
| II. Glossaire .....  | 54 |
| III. Méthodologie budgétaire .....   | 56 |

*Tableaux*

|  |    |
|--|----|
| 1. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et dépenses d'appui au programme : état récapitulatif du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et du plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 ..... | 5  |
| 2. Situation financière, 1996-1997 et 1998-1999 .....  | 5  |
| 3. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : état récapitulatif du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, par composante .....  | 12 |
| 4. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : état récapitulatif du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, par postes nécessaires .....  | 13 |
| 5. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 pour les services du siège, par programme .....  | 15 |
| 6. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 pour les services du siège, par objet de dépense .....   | 16 |
| 7. Projet de budget révisé des opérations hors siège pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de l'appui aux programmes, par région .....  | 20 |
| 8. Projet de budget révisé des opérations hors siège pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et des dépenses d'appui aux programmes, par objet de dépense .....                    | 21 |
| 9. Projet de budget révisé des activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ventilé par région, par secteur et par objet de dépense .....                  | 25 |
| 10. Projet de budget révisé des activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ventilé par région et par secteur .....                                       | 26 |
| 11. Projet de budget révisé des activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ventilé par secteur et par région .....                                       | 27 |
| 12. Situation financière, 1997-1998 .....  | 29 |
| 13. Contributions volontaires, 1996-1997 : nombre de pays donateurs .....  | 32 |
| 14. Dépenses d'appui aux programmes, 1996-1997 .....   | 35 |
| 15. Plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les dépenses d'appui aux programmes .....   | 38 |
| 16. Situation financière, 1998-1999 .....  | 45 |

## PREMIÈRE PARTIE. VUE D'ENSEMBLE

### I. RÉSUMÉ

1. Le présent rapport du Directeur exécutif contient le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et le plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, financés par les ressources extrabudgétaires, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), à savoir le Fonds du PNUCID et les dépenses d'appui au programme. Ce rapport est présenté conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants.

2. Créé par l'Assemblée générale par sa résolution 45/179, le PNUCID est l'organe auquel incombe, à l'exclusion de tout autre, la responsabilité d'unifier l'action internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. La Commission donne un cadre législatif au PNUCID et oriente son action et, conformément au paragraphe 2 de la section XVI de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale, elle approuve le budget du programme du Fonds du PNUCID et le budget des dépenses d'appui au programme. Les activités financées par le Fonds font partie intégrante du PNUCID, qui s'acquitte également de tâches dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le budget-programme ordinaire du PNUCID pour l'exercice biennal 1996-1997 a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/215 A sur la base de la proposition du Secrétaire général<sup>1</sup>. En outre, le contrôle international des drogues est un programme prioritaire des plans à moyen terme portant sur les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'organigramme détaillé du PNUCID.

#### **A. Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999**

3. Le budget initial pour l'exercice biennal 1996-1997 a été révisé et ramené de 152 448 500 dollars\* à 141 235 100 dollars, et des ressources s'élevant à 162 298 000 dollars ont été allouées au plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, comme le montre le tableau 1. La révision correspond à une augmentation de 2 664 000 dollars au titre de la réévaluation des coûts et à une diminution de 13 877 400 dollars pour ajustement au titre du volume d'activité. Le budget du siège et le budget des opérations hors siège ont été maintenus au niveau des prévisions initiales, à l'exception de quelques augmentations résultant d'ajustements au titre de la réévaluation des coûts. Les besoins prioritaires supplémentaires sont été pris en compte et entièrement couverts par des économies; ils ont comporté le renforcement de la planification, de la préparation et du suivi des opérations de vérification des comptes au siège et l'ouverture d'un bureau régional au Caire. Une réduction de 13 877 400 dollars du fait de l'ajustement au titre du volume d'activité pour les activités liées aux projets est conforme à l'exécution prévue, ce qui traduit un ralentissement de la programmation et des retards dans la mise en oeuvre de quelques grands projets.

4. Le plan général proposé de 162 298 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 résulte d'un accroissement des ressources de 10 millions de dollars, soit 7 %, et d'une augmentation de 11 062 900 dollars pour réévaluation des coûts. La fourniture d'une aide aux gouvernements pour lutter contre l'abus, la production et le trafic de drogues restera la principale tâche prioritaire. Il faudra pour cela mettre de nouveau l'accent sur les domaines suivants : renforcement de la compétence du PNUCID en matière de contrôle international de drogues, soutien à l'adhésion aux conventions relatives à la lutte contre la drogue et application de ces conventions, et promotion de la coopération sous-régionale dans le cadre d'une approche équilibrée du contrôle international des drogues. Pour la coopération technique, on préférera une approche programmatique à l'appui au projet, et les activités opérationnelles seront décentralisées du siège au réseau de bureaux extérieurs.

---

\*Le dollar auquel il est fait référence est le dollar des États-Unis.

**Tableau 1. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et dépenses d'appui au programme : état récapitulatif du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et du plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                           |   |                               |   |                |   |  |  |            |                                     |                |   |   |   |
|---|---------------------------|---|-------------------------------|---|----------------|---|--|--|------------|-------------------------------------|----------------|---|---|---|
| <i>Budget initial pour l'exercice biennal 1996-1997</i>   | <i>Composante</i>         | <i>Budget initial pour l'exercice biennal 1996-1997</i> |                               | <i>Total après réévaluation des coûts</i> |                | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |  | <i>Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997</i> |            | <i>Accroissement des ressources</i> |                | <i>Total avant réévaluation des coûts</i> |   | <i>Plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999</i> |
|   |                           | <i>Budget initial pour l'exercice biennal 1996-1997</i> | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Montant</i> | <i>(%)</i>                                      | <i>Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997</i> | <i>Montant</i>   | <i>(%)</i> | <i>Accroissement des ressources</i> | <i>Montant</i> | <i>(%)</i>                                | <i>Total avant réévaluation des coûts</i> |   |
| 16 540,2  | Siège                     | 16 650,8  | 546,0                         | 17 196,8                                  | --             | --  | --   | 17 196,8   | --         | --                                  | --             | 17 196,8                                  | 1 361,5                                   | 18 558,3  |
| --  | Opérations hors siège     | 14 435,0  | 490,9                         | 14 925,9                                  | --             | --  | --   | 14 925,9   | --         | --                                  | --             | 14 925,9                                  | 1 629,0                                   | 16 554,9  |
| --  | Activités liées au projet | 121 362,7   | 1 627,1                       | 122 989,8                                 | (13 877,4)     | (11,2)  | 109 112,4  | 10 000,0   | 9,1        | 119 112,4                           | 8 072,4        | 127 184,8                                 |   |   |
| 16 540,2  | Total                     | 152 448,5   | 2 664,0                       | 155 112,5                                 | (13 877,4)     | (8,9)   | 141 235,1  | 10 000,0   | 7,0        | 151 235,1                           | 11 062,9       | 162 298,0                                 |   |   |

**Tableau 2. Situation financière, 1996-1997 et 1998-1999**

|   | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                  |                         |
|---|---|------------------|-------------------------|
|   | <i>1996-1997</i>  | <i>1998-1999</i> | <i>31 décembre 1997</i> |
| Recette/Remboursement des dépenses d'appui aux programmes | 130 823,8   | 134 030,0        | 12 000,0                |
| Dépenses  | 141 235,1   | 162 298,0        | 50 950,9                |
| +/(-) Résultats opérationnels                             | (10 411,3)  | (28 268,0)       | 22 682,9                |
|   |   |                  | 12 000,0                |
|   |   |                  | 10 024,3                |
|   |   |                  | 63 337,9                |
|   |   |                  | 12 000,0                |
|   |   |                  | 22 682,9                |

## B. Situation financière, 1996-1997 et 1998-1999

5. La situation financière au cours de la période de 1994-1999 peut être caractérisée par la stagnation des recettes et du remboursement des dépenses d'appui au programme à 137 092 800 dollars pendant l'exercice biennal 1994-1995, 130 823 800 dollars pendant l'exercice biennal 1996-1997 et 134 030 000 dollars pendant l'exercice biennal 1998-1999 (voir le tableau 2). De nouvelles initiatives de collecte de fonds ont été lancées au cours de l'exercice biennal 1996-1997, en particulier des mesures ciblées s'inspirant du document intitulé "The financing system and principles of 'ownership' of UNDCP" (Le système de financement et les principes de la 'propriété' du PNUCID). En outre, le PNUCID a conclu en 1996, pour la première fois, un accord en vertu duquel des fonds provenant d'avoirs confisqués aux trafiquants de drogue peuvent lui être versés. Le premier résultat de ces initiatives a été d'empêcher une nouvelle baisse des recettes pour l'exercice 1996-1997. Du fait que, au début de la période biennale, le 31 décembre 1995, il y avait un solde excédentaire de 63 337 900 dollars, les dépenses seront maintenues à un niveau qui permettra de le ramener à 50 950 900 dollars le 31 décembre 1997 et à 22 682 900 dollars le 31 décembre 1999, date qui marquera la fin d'une période d'ajustement ordonné au cours de laquelle les ressources disponibles pour le contrôle international des drogues auront été déployées rationnellement. On trouvera de plus amples informations sur la situation financière au cours de l'exercice biennal 1996-1997 aux paragraphes 57 à 77 ci-dessous.

6. Malgré la stagnation des recettes, on peut noter un certain nombre d'améliorations. Premièrement, les nouvelles initiatives en matière de collecte de fonds ont donné des résultats prometteurs et devraient contribuer, au cours des exercices biennaux à venir, à améliorer la base financière. La base des donateurs s'est élargie et cette tendance devrait se poursuivre dans les années qui viennent. Enfin, les montants versés au titre du partage des coûts ont considérablement augmenté. Malgré ces développements positifs, la base de financement reste instable et limitée; en outre, la forte proportion des contributions dont l'affectation est réservée limite la capacité du Directeur exécutif à répondre avec souplesse aux besoins prioritaires. Qui plus est, jusqu'en 1999, les activités sont financées en partie par l'ajustement du solde du Fonds. Pour maintenir voire accroître le niveau des activités au-delà de 1999, il faudrait des recettes supplémentaires, en particulier des ressources à destination générale supérieures au financement actuellement prévu. De plus amples détails sur la situation financière au cours de l'exercice biennal 1998-1999 sont donnés aux paragraphes 110 à 125 ci-dessous.

## II. PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS POUR ADOPTION À LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS

7. Le projet de résolution ci-après, qui est recommandé à la Commission des stupéfiants pour adoption, résume les principaux points du présent rapport.

### PROJET DE RÉSOLUTION

*Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et dépenses d'appui au programme : budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997 et plan général pour l'exercice biennal 1998-1999*

*La Commission des stupéfiants,*

*Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de sa résolution 46/185 C, section XVI du 20 décembre 1991,*

*Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui contient le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et le plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 pour le Fonds du*

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les dépenses d'appui au programme<sup>1</sup>,

*Prenant en considération* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 et au plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les dépenses d'appui au programme<sup>2</sup>,

1. *Approuve* la stratégie en matière de programme et de budget pour l'exercice biennal 1996-1997;

2. *Approuve*, pour le siège et les opérations hors siège, les prévisions budgétaires révisées de l'exercice biennal 1996-1997 d'un montant total de ... dollars des États-Unis au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, réparties entre les composantes suivantes :

|                                       | <i>Dollars des États-Unis</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| <i>Siège</i>                          |                               |
| Organes directeurs                    | ...                           |
| Direction exécutive et administration | ...                           |
| Programme de travail                  | ...                           |
| Appui au programme                    | ...                           |
| <i>Opérations hors siège</i>          | ...                           |

3. *Approuve également*, pour le siège et les opérations hors siège, les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997, d'un montant total de ... dollars des États-Unis au titre des dépenses d'appui au programme, répartis entre les composantes suivantes :

|                                       | <i>Dollars des États-Unis</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| <i>Siège</i>                          |                               |
| Direction exécutive et administration | ...                           |
| Programme de travail                  | ...                           |
| Appui au programme                    | ...                           |
| <i>Opérations hors siège</i>          | ...                           |

4. *Prend note* des prévisions budgétaires révisées pour les activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997, d'un montant total de ... dollars des États-Unis, au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;

5. *Prend note également* du plan général proposé pour l'exercice biennal 1996-1997, d'un montant total de ... dollars des États-Unis, au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et des dépenses d'appui au programme;

6. *Considère* que le plan général proposé servira de base à la soumission par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues du budget initial qui sera proposé.

---

<sup>1</sup>E/CN.7/1997/9.

<sup>2</sup>E/CN.7/1997/10.

### III. PRÉSENTATION

8. La présentation suit le modèle de budget utilisé dans le rapport du Directeur exécutif sur le budget final proposé et le rapport sur l'exécution du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de l'exercice biennal 1994-1995 et le budget initial proposé pour l'exercice 1996-1997 pour le Fonds et les dépenses d'appui au programme (E/CN.7/1995/21). Le modèle de budget du PNUCID est compatible avec la présentation adoptée pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui permet une présentation intégrée des budgets. Le projet de budget révisé pour l'exercice 1996-1997 est exposé à la deuxième partie du présent rapport, et le plan général proposé pour l'exercice 1998-1999 à la troisième partie. Des renseignements supplémentaires sur les activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 sont donnés dans un inventaire contenu dans un document de séance (E/CN.7/1997/CRP.1). Un glossaire est joint à l'annexe II du présent rapport.

9. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées à la présentation du budget révisé et du plan général, conformément aux indications données par la Commission des stupéfiants et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), ainsi qu'à l'initiative du Directeur exécutif. Il y a lieu de signaler en particulier les modifications majeures ci-après :

- a) Introduction dans le budget révisé du concept d'ajustement au titre du volume d'activité pour tenir compte de modifications programmatiques et budgétaires importantes;
- b) Développement de la présentation de la situation financière, utilisation d'une approche systématique pour l'établissement des prévisions de recettes et introduction d'une nouvelle politique concernant les réserves;
- c) Modification du concept de plan général, insistant sur son utilisation comme instrument de planification financière et de fixation des priorités;
- d) Rationalisation et abrégement de la présentation, la méthode d'établissement du budget et l'organigramme du PNUCID étant inclus dans des annexes.

10. Un certain nombre d'autres améliorations sont indiquées dans le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour donner suite aux demandes de la Commission des stupéfiants contenues dans sa résolution 15 (XXXVIII) et les questions connexes (E/CN.7/1997/8) qui, avec le présent document, sera soumis à la Commission des stupéfiants à sa quarantième session. Lorsqu'elles auront été approuvées par la Commission, les modifications seront introduites en premier lieu dans le budget initial pour l'exercice biennal 1998-1999. Elles comprendront notamment :

- a) Une distinction entre le budget de base et le budget d'appui aux programmes pour le siège et les opérations hors siège, au lieu de la distinction actuelle entre le Fonds du PNUCID et les dépenses d'appui au programme;
- b) La restriction de l'approbation du budget par la Commission des stupéfiants au budget de base et au budget d'appui au programme, étant entendu que des renseignements détaillés sur les activités liées au projet continueront d'être donnés dans le cadre du processus budgétaire;
- c) L'identification du budget d'appui au programme en fonction des besoins réels et non des ressources disponibles pour cet appui, comme c'est le cas actuellement;
- d) Une modification de l'arrangement concernant les dépenses d'appui au programme afin d'accroître les recettes d'appui au programme pour le PNUCID.

11. La résolution 14 (XXXVIII) de la Commission et le rapport du CCQAB sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1994-1995 et le plan général proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/CN.7/1995/18)

sont particulièrement importants pour la présentation du présent rapport. Celui-ci tient compte également des recommandations énoncées par la Commission dans sa résolution 15 (XXXVIII) et par le CCQAB dans le document intitulé "Budget-programme révisé et rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1994-1995 et projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997" (E/CN.7/1995/22), dans la mesure où ces recommandations s'appliquent aux questions abordées ici. Enfin, une réponse est donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le processus budgétaire.

#### **A. Commission des stupéfiants**

12. Au paragraphe 7 de sa résolution 14 (XXXVIII), la Commission prie le Directeur exécutif d'inclure à l'avenir dans le plan général un exposé des hypothèses et critères sur lesquels se fondent les prévisions de recettes ainsi qu'une explication générale des prévisions de dépenses et de leur rapport avec les priorités fixées par les organes intergouvernementaux. On trouvera donc exposée ci-dessous dans le détail, aux paragraphes 110 à 125, la situation financière prévue pour l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que les hypothèses, critères et explications générales y relatives. L'on a clairement indiqué le rapport entre les priorités et les ressources demandées dans le plan général, les éléments prioritaires du programme étant intégrés aux sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, récemment adopté.

13. Au paragraphe 15 de sa résolution 15 (XXXVIII), la Commission prie le Secrétaire général de prendre note de la recommandation que le CCQAB a formulée dans son rapport (E/CN.7/1995/22) et d'examiner le fonctionnement du point de vue financier du PNUCID en ce qui concerne la nécessité de promulguer des règles de gestion financière distinctes. Dans son rapport (E/CN.7/1997/8, par. 43 à 61 et annexes I et II), le Directeur exécutif passe en revue les modalités de fonctionnement du PNUCID sur le plan financier et présente un projet de règles de gestion financière du Fonds du Programme. Si ses recommandations sont adoptées, le Secrétaire général sera en mesure de promulguer les nouvelles règles en 1997.

14. Au paragraphe 17 de cette même résolution, la Commission prie le Directeur exécutif d'étudier dans quelle mesure l'arrangement concernant les dépenses d'appui aux programmes permet de financer le soutien administratif et technique des projets de coopération technique. Dans son rapport (E/CN.7/1997/8, par. 4 à 21), le Directeur exécutif propose un nouvel arrangement relatif à l'appui aux programmes et présente des prévisions budgétaires correspondantes, établies en fonction des besoins effectifs et non des ressources disponibles au titre de cet appui. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que les prévisions de dépenses excèdent les ressources disponibles, l'écart devrait être comblé à l'aide de ressources à destination générale. Si elle est adoptée, cette nouvelle approche sera retenue pour établir le budget initial pour l'exercice biennal 1998-1999, dont la Commission sera saisie à la reprise de sa quarantième session, en décembre 1997.

#### **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

15. Dans son rapport sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1994-1995 et le plan général proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/CN.7/1995/18, par. 7), le Comité consultatif a recommandé qu'une approche moins systématique soit adoptée pour parvenir aux prévisions révisées et que les dépenses soient examinées davantage en fonction des besoins réels et des résultats obtenus antérieurement. Pour donner suite à cette recommandation, l'on a retenu, pour l'établissement du budget révisé, une nouvelle méthode, exposée à l'annexe III du présent rapport ainsi que dans le rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/1997/8, par. 33 à 38). Jusque-là, le budget initial n'était révisé qu'en fonction des ajustements qu'impose le caractère biennal du cycle budgétaire. Ces ajustements portent sur les variations d'éléments qui affectent les coûts standard, tels que les taux de change, le taux d'inflation ou les dépenses standard de personnel. Désormais, il sera procédé à des révisions supplémentaires sous forme d'ajustements au titre du volume d'activité, qui permettront de tenir compte des dérogations majeures au programme de travail et de leurs incidences sur le budget-programme, de même que de l'évolution des dépenses en fonction de l'application des mesures d'efficacité. Ainsi, en associant ajustements au titre des coûts standard et ajustements au titre du volume d'activité, l'on pourra mieux faire correspondre les prévisions budgétaires et le montant estimatif des dépenses, comme l'a recommandé le CCQAB. Le cycle budgétaire étant biennal, l'on ne prendra en considération, pour déterminer les ajustements au titre du volume d'activité, que les dérogations majeures au programme de travail ou au budget.

16. Comme il l'a indiqué dans son rapport (E/CN.7/1995/18, par. 9 à 13 et 16), le Comité consultatif estime que le plan général du budget devrait être considéré principalement comme un instrument de planification financière permettant aux États Membres de savoir à l'avance quels sont les principaux indicateurs de recettes et de dépenses pour l'exercice biennal suivant. Il rappelle les observations qu'il avait formulées, à savoir que le plan général doit demeurer un document concis et ne doit pas être présenté comme un projet de budget détaillé. Il précise que ce plan devrait aussi indiquer les mesures envisagées pour assurer une exécution efficace du programme et pour améliorer la productivité, certaines dispositions devant en outre être prises pour tenir compte des retards ou des difficultés pouvant intervenir dans le programme et qui empêcheraient de mener les projets à leur terme dans les délais fixés. Enfin, le CCQAB juge qu'il faudrait procéder à une analyse comparée plus poussée de la stratégie proposée pour le plan général et de celle retenue pour l'exercice biennal précédent.

17. La conception du plan général a été revue de manière à donner suite aux recommandations du Comité consultatif. Le plan est divisé en deux parties. D'une part, dans la mesure où il s'agit d'un instrument de planification financière, il renferme une analyse détaillée et approfondie du scénario envisagé pour la période sur laquelle il porte; comme la Commission l'a recommandé au paragraphe 12 de sa résolution 15 (XXXVIII), l'on a veillé tout particulièrement à la présentation des données financières. D'autre part, étant donné que le plan général vise à présenter les éléments prioritaires du programme et ne constitue pas un projet de budget détaillé, l'on n'y indique pas dans le détail la répartition des ressources : l'accent est plutôt mis sur les priorités nouvellement décidées compte tenu des sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. L'on s'attache à y présenter ce qui est nouveau par rapport au budget de l'exercice précédent. L'on y expose aussi les principaux points qui relèvent de la gestion : passage de l'approche-projet à l'approche-programme, structuration du réseau de bureaux extérieurs, rapports entre ces derniers et les services du siège, etc. En bref, le plan général présente une vision d'ensemble de la stratégie susceptible de servir de base à l'élaboration d'un projet de budget détaillé.

18. Dans son rapport sur le budget-programme révisé, l'exécution du budget de l'exercice biennal 1994-1995 et le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/CN.7/1995/22, par. 3), le Comité consultatif proposait de rationaliser la présentation du budget de manière qu'il soit plus concis et plus transparent et, à cet effet, d'éliminer les longues explications des données figurant dans les tableaux, de supprimer les répétitions inutiles à divers chapitres et de fusionner certains tableaux. Ces recommandations ont été suivies et l'on a notamment éliminé les longues explications en question; l'on s'est également efforcé d'éviter, chaque fois que possible, les répétitions. De plus, tout ce qui concerne les divers organismes et leurs attributions figure désormais en annexe.

19. Au paragraphe 20 de ce même rapport (E/CN.7/1995/22), le Comité consultatif jugeait que la manière de présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice 1996-1997 prêtait à confusion et devait être abandonnée. A son avis, la méthode retenue pour réévaluer les coûts était entachée d'erreur et aboutissait à des surévaluations importantes. Il recommandait donc que les prévisions budgétaires pour la période à venir soient examinées sur la base des prévisions de dépenses pour la période précédente. Cette recommandation fait l'objet d'une étude détaillée dans le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour donner suite aux demandes de la Commission dans sa résolution 15 (XXXVIII) (E/CN.7/1997/8, par. 32 à 37). En substance, l'on comparait jusque-là le budget de la période à venir au budget révisé de la période antérieure. Or, dans la mesure où les révisions ne portaient que sur la réévaluation des coûts standard, le montant estimatif des dépenses était parfois sensiblement différent des prévisions indiquées dans le budget révisé. En conséquence, l'on ne tenait pas compte, pour la comparaison entre l'exercice à venir et l'exercice antérieur, des chiffres relatifs aux dépenses. Comme indiqué plus haut, la méthode retenue pour l'établissement du budget a été remaniée de manière à intégrer dans le budget révisé des ajustements au titre du volume d'activité, ce qui permet de mieux faire correspondre les prévisions budgétaires et le montant estimatif des dépenses. L'on pourra alors comparer les prévisions budgétaires pour la période à venir au montant estimatif des dépenses de la période antérieure. Il apparaît donc que la prise en compte d'ajustements au titre du volume d'activité cadre d'ores et déjà avec la recommandation que le Comité consultatif a formulée au paragraphe 20 de son rapport.

20. Au paragraphe 34 de ce même rapport (E/CN.7/1995/22), le Comité consultatif estimait que, compte tenu de l'importance des ressources extrabudgétaires du PNUCID et des caractéristiques de son programme, le

Secrétaire général devrait faire le point de l'expérience actuelle du fonctionnement du Fonds du Programme, y compris la nécessité de disposer d'une réserve de fonctionnement, et qu'il devrait promulguer, selon que de besoin, des règles de gestion financière pour le Fonds conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Pour sa part, la Commission des stupéfiants a, dans sa résolution 15 (XXXVIII), prié le Secrétaire général de prendre note de la recommandation du Comité consultatif. En conséquence, le Directeur exécutif a analysé le fonctionnement du Fonds et a, dans son rapport (E/CN.7/1997/8), recommandé des règles de gestion financière qui lui seraient propres.

### C. Comité des commissaires aux comptes

21. L'établissement du budget du Fonds du PNUCID et des rapports y relatifs pour l'exercice biennal 1994-1995 ont également été examinés par le Comité des Commissaires aux comptes. Dans son rapport<sup>2</sup>, le Comité s'est félicité des améliorations apportées à la présentation du projet de budget du PNUCID pour l'exercice biennal 1996-1997, la plus notable tenant à ce que les prévisions se fondaient sur des plans de travail chiffrés, établissant clairement le lien entre le projet de budget et les objectifs des activités.

22. S'agissant des rapports sur l'exécution du budget-programme, les commissaires ont recommandé que le PNUCID envisage de présenter différemment les résultats effectivement enregistrés au cours de l'exercice biennal<sup>3</sup>. Le rapport du Directeur exécutif comporte une proposition détaillée visant à mieux rendre compte de l'exécution du programme (E/CN.7/1997/8, par. 38 à 42). En substance, un rapport serait, comme c'est le cas actuellement, présenté dans le cadre du budget final, lequel est établi quelque six mois avant la fin de l'exercice. Il serait suivi d'un deuxième rapport, qui porterait sur les résultats effectivement enregistrés au cours des six derniers mois de l'exercice et serait intégré au rapport que le Directeur exécutif présente avec les états financiers vérifiés. De la sorte, l'évaluation des résultats continuerait de faire partie du processus budgétaire et la répétition inutile de l'information serait évitée. De plus, publiés dans un même document, le rapport sur l'exécution du programme et l'information financière vérifiée constitueraient ensemble un rapport exhaustif sur l'exécution du budget et du programme, qui ferait autorité.

23. L'opinion des commissaires sur les informations financières relatives à l'exercice biennal 1994-1995 comporte une réserve d'ordre technique. Les commissaires, en effet, ont noté qu'au moment où la version définitive des états financiers avait été établie, les dépenses relatives aux programmes, qui s'étaient élevées à 6 077 775 dollars sur un montant total de 102 876 710 dollars engagé par les agents d'exécution, n'avaient toujours pas été confirmées par les vérificateurs de ces agents. Dans leur rapport<sup>4</sup>, les commissaires ont recommandé que le PNUCID prenne des mesures pour obliger les agents d'exécution à lui communiquer dans les délais les attestations de vérification des comptes. Les commissaires ont formulé des observations analogues lorsqu'ils ont exprimé leur opinion sur les comptes d'autres fonds et programmes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

24. Le PNUCID a pris à cet égard un certain nombre de mesures correctives. Comme les commissaires l'ont constaté, les accords passés avec les agents d'exécution stipulent expressément l'obligation de présenter des états financiers vérifiés à la fin de l'exercice. En cas de non-respect de cette clause, des rappels sont systématiquement adressés à l'intéressé. Il a récemment été décidé que les agents d'exécution qui ne s'y conformeraient pas seraient dorénavant exclus du financement au titre des projets. Toutefois, même lorsque l'agent d'exécution entend respecter ses engagements, la question des délais demeure. En effet, même lorsque leur exercice correspond à celui du PNUCID, certaines organisations non gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir leurs états financiers vérifiés à temps pour qu'ils soient pris en considération lors de la vérification des comptes du PNUCID. L'on ne peut donc les obtenir qu'ultérieurement. C'est là un problème que connaissent tous les fonds et programmes des Nations Unies. Le PNUCID s'associe donc pleinement à l'avis que le CCQAB a exprimé dans son rapport (A/51/533, par. 24), à savoir que les chefs de secrétariat des fonds et programmes devraient procéder à un échange de vues sur la question, de préférence dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC).

**DEUXIÈME PARTIE. PROJET DE BUDGET RÉVISÉ ET SITUATION FINANCIÈRE  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997**

25. Le budget révisé se chiffre à 141 235 100 dollars, ce qui fait apparaître une diminution de 11 213 400 dollars par rapport au budget initial qui était de 152 448 500 dollars. Pour ce qui est du budget des services du siège et des opérations hors siège, les montants demeurent quasiment inchangés, une légère augmentation étant imputable à la réévaluation des coûts. Les besoins prioritaires supplémentaires y relatifs ont été couverts et intégralement compensés par des économies. Le coût des activités liées aux projets a été réévalué et les prévisions de dépenses ont été réduites en fonction des estimations relatives à l'exécution des projets. On trouvera un état récapitulatif du budget présenté par composante au tableau 3 et par postes nécessaires au tableau 4.

**Tableau 3. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : état récapitulatif du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, par composante**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Budget ordinaire</i>                                      |                             | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                               |                                 |   |               |                                |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------|---------------------------------|---|---------------|--------------------------------|
| <i>Budget initial</i>  | <i>Composante</i>           | <i>Budget initial</i>                                     | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |               | <i>Projet de budget révisé</i> |
|  |                             |   |                               |                                 | <i>Montant</i>                                  | <i>(%)</i>    |                                |
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>                                    |                             |   |                               |                                 |   |               |                                |
| 16 540,2   | Siège                       | 13 936,3  | 391,1                         | 14 327,4                        | (175,8)   | (1,2)         | 14 151,6                       |
| --   | Opérations hors siège       | 13 818,9  | 436,1                         | 14 255,0                        | (488,4)   | (3,4)         | 13 766,6                       |
| --   | Activités liées aux projets | <u>121 362,7</u>  | <u>1 627,1</u>                | <u>122 989,8</u>                | <u>(13 877,4)</u>                               | <u>(11,2)</u> | <u>109 112,4</u>               |
| 16 540,2   | Total, A                    | 149 117,9   | 2 454,3                       | 151 572,2                       | (14 541,6)                                      | (9,5)         | 137 030,6                      |
| <i>B. Dépenses d'appui aux programmes</i>                    |                             |   |                               |                                 |   |               |                                |
| --   | Siège                       | 2 714,5   | 154,9                         | 2 869,4                         | 175,8   | 6,1           | 3 045,2                        |
| --   | Opérations hors siège       | <u>616,1</u>  | <u>54,8</u>                   | <u>670,9</u>                    | <u>488,4</u>                                    | <u>72,8</u>   | <u>1 159,3</u>                 |
| --   | Total, B                    | 3 330,6   | 209,7                         | 3 540,3                         | 664,2   | 18,7          | 4 204,5                        |
| <i>C. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                             |   |                               |                                 |   |               |                                |
| 16 540,2   | Siège                       | 16 650,8  | 546,0                         | 17 196,8                        | --  | --            | 17 196,8                       |
| --   | Opérations hors siège       | 14 435,0  | 490,9                         | 14 925,9                        | --  | --            | 14 925,9                       |
| --   | Activités liées aux projets | <u>121 362,7</u>  | <u>1 627,1</u>                | <u>122 989,8</u>                | <u>(13 877,4)</u>                               | <u>(11,2)</u> | <u>109 112,4</u>               |
| 16 540,2   | Total général, A et B       | 152 448,5   | 2 664,0                       | 155 112,5                       | (13 877,4)                                      | (8,9)         | 141 235,1                      |

26. Le budget a été révisé en fonction d'ajustements au titre de la réévaluation des coûts ainsi que du volume d'activité, comme indiqué à l'annexe III du présent rapport. Par ailleurs, cette présentation ne fait apparaître que les éléments nouveaux et n'indique ni les prévisions de dépenses, ni les activités approuvées dans le cadre du budget initial et non modifiées.

**Tableau 4. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : état récapitulatif du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, par postes nécessaires**

| <i>Budget ordinaire</i>                                       |  | <i>Dépenses d'appui aux programmes</i> |                                |  |                                |                       |                                |
|---|--|--|--------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
|   |  | <i>Fonds du PNUCID</i>                 |                                | <i>Dépenses d'appui aux programmes</i> |                                | <i>Total</i>          |                                |
| <i>Budget initial</i>   | <i>Classe</i>                          | <i>Budget initial</i>                  | <i>Projet de budget Révisé</i> | <i>Budget initial</i>                  | <i>Projet de budget Révisé</i> | <i>Budget initial</i> | <i>Projet de budget Révisé</i> |
| <i>Siège</i>  |  |  |                                |  |                                |                       |                                |
| <i>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> |  |  |                                |  |                                |                       |                                |
| 1   | SGA                                    | --                                     | --                             | --                                     | --                             | --                    | --                             |
| 1   | D-2                                    | 2                                      | 2                              | --                                     | --                             | 2                     | 2                              |
| 2   | D-1                                    | 5                                      | 5                              | --                                     | --                             | 5                     | 5                              |
| 6   | P-5                                    | 7                                      | 7                              | --                                     | --                             | 7                     | 7                              |
| 26  | P-4/3                                  | 9                                      | 9                              | 7                                      | 8                              | 16                    | 17                             |
| <u>9</u>  | P-2/1                                  | <u>5</u>                               | <u>5</u>                       | <u>1</u>                               | <u>1</u>                       | <u>6</u>              | <u>6</u>                       |
| 45  | Total, A                               | 28                                     | 28                             | 8                                      | 9                              | 36                    | 37                             |
| <i>B. Agents des services généraux</i>                        |  |  |                                |  |                                |                       |                                |
| 3   | 1 <sup>re</sup> classe                 | 2                                      | 2                              | --                                     | --                             | 2                     | 2                              |
| <u>25</u>   | Autres classes                         | <u>25</u>                              | <u>25</u>                      | <u>8</u>                               | <u>8</u>                       | <u>33</u>             | <u>33</u>                      |
| 28  | Total, B                               | <u>27</u>                              | <u>27</u>                      | <u>8</u>                               | <u>8</u>                       | <u>35</u>             | <u>35</u>                      |
| 73  | Total, A et B                          | 55                                     | 55                             | 16                                     | 17                             | 71                    | 72                             |
| <i>Opérations hors siège</i>                                  |  |  |                                |  |                                |                       |                                |
| <i>C. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> |  |  |                                |  |                                |                       |                                |
| --  | D-2                                    | 1                                      | 1                              | --                                     | --                             | 1                     | 1                              |
| --  | D-1                                    | 3                                      | 3                              | --                                     | --                             | 3                     | 3                              |
| --  | P-5                                    | 14                                     | 14                             | --                                     | --                             | 14                    | 14                             |
| --  | P-4/3                                  | 12                                     | 11                             | 3                                      | 4                              | 15                    | 15                             |
| <u>--</u>   | P-2/1                                  | <u>31</u>                              | <u>1</u>                       | <u>--</u>                              | <u>--</u>                      | <u>1</u>              | <u>1</u>                       |
| --  | Total, C                               | 31                                     | 30                             | 3                                      | 4                              | 34                    | 34                             |
| <i>D. Fonctionnaires recrutés localement</i>                  |  |  |                                |  |                                |                       |                                |
| --  | Administrateurs nationaux de programme | 19                                     | 18                             | 1                                      | 2                              | 20                    | 20                             |
| --  | Agents locaux                          | <u>65</u>                              | <u>63</u>                      | <u>3</u>                               | <u>5</u>                       | <u>68</u>             | <u>68</u>                      |
| <u>--</u>   | Total, D                               | <u>84</u>                              | <u>81</u>                      | <u>4</u>                               | <u>7</u>                       | <u>88</u>             | <u>88</u>                      |
| <u>--</u>   | Total, C et D                          | <u>115</u>                             | <u>111</u>                     | <u>7</u>                               | <u>11</u>                      | <u>122</u>            | <u>122</u>                     |
| 73  | Total général, A, B, C et D            | 170                                    | 166                            | 23                                     | 28                             | 193                   | 194                            |

27. *Ajustements au titre de la réévaluation des coûts* : ces ajustements font apparaître une augmentation de 2 664 000 dollars correspondant aux éléments suivants : une augmentation au titre de l'inflation (3 241 700 dollars), partiellement compensée par une diminution au titre des fluctuations des taux de change (1 670 700 dollars); et une augmentation imputable à la réduction du pourcentage de postes vacants au siège et dans les bureaux extérieurs (1 093 000 dollars).

28. *Ajustements au titre du volume d'activité* : ces ajustements font apparaître une diminution nette de 13 877 400 dollars, qui se décompose comme suit :

a) *Siège* : renforcement de la planification, de la préparation et du suivi des opérations de vérification des comptes, y compris par la création d'un poste P-3/4 et le recrutement de personnel temporaire

supplémentaire, intégralement compensé par des économies escomptées au titre des consultants, des voyage et des frais généraux de fonctionnement;

b) *Opérations hors siège* : ouverture d'un bureau régional au Caire, intégralement compensée par des économies escomptées au budget des bureaux hors siège et au titre des tableaux d'effectifs approuvés;

c) *Activités liées aux projets* : diminution de 13 877 400 dollars du montant approuvé pour les activités liées aux projets, lequel s'établit désormais à 109 112 400 dollars; cette baisse correspond au ralentissement prévu de l'exécution de projets.

29. Le budget révisé se chiffre à 141 235 100 dollars, les ajustements se montant à 11 213 400 dollars. Les chiffres s'établissent comme suit : 17 196 800 dollars pour le siège, soit une augmentation de 546 000 dollars au titre de la réévaluation des coûts; 14 925 900 dollars pour les opérations hors siège, soit une augmentation de 490 900 au titre de la réévaluation des coûts; 109 112 400 dollars pour les activités liées aux projets, résultat net d'une augmentation de 1 627 100 dollars au titre de la réévaluation des coûts et d'une diminution de 13 877 400 dollars au titre du volume d'activité.

30. Les enveloppes du siège et des opérations hors siège sont imputées au budget du Fonds du PNUCID et au budget des dépenses d'appui; les activités liées aux projets sont financées par le budget du Fonds. Après les ajustement opérés au titre du volume d'activité et de la réévaluation des coûts, le budget révisé du Fonds se chiffre à 137 030 600 dollars, soit 12 087 300 dollars de moins que le budget initial, lequel se montait à 149 117 900 dollars. Le budget révisé des dépenses d'appui aux programmes s'établit à 4 204 500 dollars, ce qui fait apparaître une augmentation de 873 900 dollars par rapport au budget initial, qui était de 3 330 600 dollars.

31. Les ajustements au titre de la réévaluation des coûts apportés au budget du Fonds et à celui des dépenses d'appui sont comptabilisés séparément pour chacune de ces deux composantes. Il en va de même pour les ajustements au titre du volume des activités liées aux projets imputées au budget initial. En revanche, pour ce qui est des ajustements au titre du volume d'activité apportés tant au budget du Fonds qu'à celui des dépenses d'appui, l'on a procédé différemment : des sommes inscrites au budget du Fonds ont été transférées au budget des dépenses d'appui, le montant total demeurant inchangé; par ailleurs, l'augmentation du budget des dépenses d'appui est rendue possible par des recettes supplémentaires, d'un montant de 747 800 dollars, dégagées grâce au nouvel arrangement relatif aux dépenses d'appui que le Directeur exécutif a exposé dans sa note sur les dépenses d'appui au programme du Fonds du PNUCID (E/CN.7/1993/15). Le budget du Fonds ayant été révisé à la baisse, il est possible de réduire le montant requis des ressources à destination générale. On trouvera aux paragraphes 75 à 77 ci-dessous des renseignements complémentaires sur les recettes au titre de l'appui aux programmes. Il est à noter que l'imputation d'activités au budget des dépenses d'appui est conforme à la notion de groupes d'activités, qui permet de distinguer les activités de base des activités au titre de l'appui aux programmes, comme l'indique le Directeur exécutif dans son rapport (E/CN.7/1997/8). Une fois adopté, ce classement sera retenu aux fins de l'établissement du budget initial pour l'exercice biennal 1998-1999.

32. Le budget des activités liées à l'appui aux programmes est fonction des recettes disponibles au titre du remboursement des dépenses d'appui. Or, les ressources effectivement requises pour l'appui aux programmes sont considérablement plus élevées; le Directeur exécutif a donc proposé, dans son rapport (E/CN.7/1997/8, par. 4 à 21), de nouveaux arrangements relatifs au calcul et au financement de cet appui. Une fois approuvé par la Commission, cet arrangement pourrait être retenu aux fins de l'établissement du budget initial pour l'exercice biennal 1998-1999. On trouvera ci-après le budget révisé des services du siège, des opérations hors siège et des activités liées aux projets, y compris le budget du Fonds du PNUCID et celui des dépenses d'appui aux programmes.

#### IV. SIÈGE : BUDGET DU FONDS ET BUDGET DES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

33. Le budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 se chiffre à 17 196 800 dollars, contre 16 650 800 dollars pour le budget initial, soit une augmentation de 546 000 dollars imputable à la réévaluation des coûts. Par ailleurs, des ajustements au titre du volume d'activité ont été opérés pour tenir compte des nouvelles priorités, sans que cela n'affecte le montant total du budget. Le tableau 5 présente le budget révisé des services du siège par programme, et le tableau 6 par objet de dépense.

**Tableau 5. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes : projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997 pour les services du siège, par programme**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Budget ordinaire</i>                                      |                                       | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                               |   |   |                    |                                |
|--|---------------------------------------|---|-------------------------------|---|---|--------------------|--------------------------------|
| <i>Budget initial</i>  | <i>Programme</i>                      | <i>Budget initial</i>                                     | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> | <i>Montant (%)</i> | <i>Projet de budget révisé</i> |
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>                                    |                                       |   |                               |   |   |                    |                                |
| 933,8  | Organes directeurs                    | 99,6  | (1,5)                         | 98,1                                      | (16,5)  | (16,8)             | 81,6                           |
| 1 523,0  | Direction exécutive et administration | 3 146,3   | 100,5                         | 3 246,8                                   | (108,7)   | (3,3)              | 3 138,1                        |
| 14 083,4   | Programme de travail                  | 7 531,7   | 192,3                         | 7 724,0                                   | (61,6)  | (0,8)              | 7 662,4                        |
| --   | Appui aux programmes                  | <u>3 158,7</u>  | <u>99,8</u>                   | <u>3 258,5</u>                            | <u>11,0</u>                                     | <u>0,3</u>         | <u>3 269,5</u>                 |
| 16 540,2   | Total, A                              | 13 936,3  | 391,1                         | 14 327,4                                  | (175,8)   | (1,2)              | 14 151,6                       |
| <i>B. Dépenses d'appui aux programmes</i>                    |                                       |   |                               |   |   |                    |                                |
| --   | Direction exécutive et administration | 176,5   | 19,3                          | 195,8                                     | --  | --                 | 195,8                          |
| --   | Programme de travail                  | 1 728,6   | 109,4                         | 1 838,0                                   | --  | --                 | 1 838,0                        |
| --   | Appui aux programmes                  | <u>809,4</u>  | <u>26,2</u>                   | <u>835,6</u>                              | <u>175,8</u>                                    | <u>21,0</u>        | <u>1 011,4</u>                 |
|  | Total, B                              | 2 714,5   | 154,9                         | 2 869,4                                   | 175,8   | 6,1                | 3 045,2                        |
| <i>C. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                                       |   |                               |   |   |                    |                                |
| 933,8  | Organes directeurs                    | 99,6  | (1,5)                         | 98,1                                      | (16,5)  | (16,8)             | 81,6                           |
| 1 523,0  | Direction exécutive et administration | 3 322,8   | 119,8                         | 3 442,6                                   | (108,7)   | (3,1)              | 3 333,9                        |
| 14 083,4   | Programme de travail                  | 9 260,3   | 301,7                         | 9 562,0                                   | (61,6)  | (0,6)              | 9 500,4                        |
| --   | Appui aux programmes                  | <u>3 968,1</u>  | <u>126,0</u>                  | <u>4 094,1</u>                            | <u>186,8</u>                                    | <u>4,5</u>         | <u>4 280,9</u>                 |
| 16 540,2   | Total général, A et B                 | 16 650,8  | 546,0                         | 17 196,8                                  | --  | --                 | 17 196,8                       |

**Table 6. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes :  
projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997  
pour les services du siège, par objet de dépense  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

| <i>Budget ordinaire</i>                                      |                                  | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                               |   |   |            |                                |
|--|----------------------------------|---|-------------------------------|---|---|------------|--------------------------------|
| <i>Budget initial</i>  | <i>Objet de dépense</i>          | <i>Budget initial</i>                                     | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |            | <i>Projet de budget révisé</i> |
|  |                                  |   |                               |   | <i>Montant</i>                                  | <i>(%)</i> |                                |
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>                                    |                                  |   |                               |   |   |            |                                |
| 13 724,7   | Postes                           | 9 510,6   | 441,1                         | 9 951,7                                   | --  | --         | 9 951,7                        |
| 258,7  | Autres dépenses de personnel     | 159,7   | (4,3)                         | 155,4                                     | 150,0   | 96,5       | 305,4                          |
| 548,0  | Consultants et experts           | 635,1   | (1,2)                         | 633,9                                     | (100,0)   | (15,7)     | 533,9                          |
| 1 152,9  | Voyages                          | 1 011,0   | (15,7)                        | 995,3                                     | (170,0)   | (17,0)     | 825,3                          |
| 480,4  | Services contractuels            | 118,2   | (1,3)                         | 116,9                                     | --  | --         | 116,9                          |
| 71,3   | Frais généraux de fonctionnement | 875,1   | (19,9)                        | 855,2                                     | (55,8)  | (6,5)      | 799,4                          |
| 190,6  | Fournitures et accessoires       | 95,0  | (2,3)                         | 92,7                                      | --  | --         | 92,7                           |
|  | Matériel                         | 216,8   | (5,3)                         | 211,5                                     | --  | --         | 211,5                          |
| 113,6  | Dépenses diverses                | <u>1 314,8</u>  | <u>--</u>                     | <u>1 314,8</u>                            | <u>--</u>                                       | <u>--</u>  | <u>1 314,8</u>                 |
| 16 540,2   | Total, A                         | 13 936,3  | 391,1                         | 14 327,4                                  | (175,8)   | (1,2)      | 14 151,6                       |
| <i>B. Dépenses d'appui aux programmes</i>                    |                                  |   |                               |   |   |            |                                |
| --   | Postes                           | 2 294,5   | 154,9                         | 2 449,4                                   | 175,8   | 7,1        | 2 625,2                        |
| --   | Divers                           | <u>420,0</u>  | <u>0,0</u>                    | <u>420,0</u>                              | <u>--</u>                                       | <u>--</u>  | <u>420,0</u>                   |
| --   | Total, B                         | 2 714,5   | 154,9                         | 2 869,4                                   | 175,8   | 6,1        | 3 045,2                        |
| <i>C. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                                  |   |                               |   |   |            |                                |
| 13 724,7   | Postes                           | 11 805,1  | 596,0                         | 12 401,1                                  | 175,8   | 1,4        | 12 576,9                       |
| 258,7  | Autres dépenses de personnel     | 159,7   | 4,3                           | 155,4                                     | 150,0   | 96,5       | 305,4                          |
| 548,0  | Consultants et experts           | 635,1   | (1,2)                         | 633,9                                     | (100,0)   | (15,7)     | 533,9                          |
| 1 152,9  | Voyages                          | 1 011,0   | (15,7)                        | 995,3                                     | (170,0)   | (17,0)     | 825,3                          |
| 480,4  | Services contractuels            | 118,2   | (1,3)                         | 116,9                                     | --  | --         | 116,9                          |
| 71,3   | Frais généraux de fonctionnement | 875,1   | (19,9)                        | 855,2                                     | (55,8)  | (6,5)      | 799,4                          |
| 190,6  | Fournitures et accessoires       | 95,0  | (2,3)                         | 92,7                                      | --  | --         | 92,7                           |
| 113,6  | Matériel                         | 216,8   | (5,3)                         | 211,5                                     | --  | --         | 211,5                          |
| --   | Dépenses diverses                | <u>1 734,8</u>  | <u>0,0</u>                    | <u>1 734,8</u>                            | <u>--</u>                                       | <u>--</u>  | <u>1 734,8</u>                 |
| 16 540,2   | Total général, A et B            | 16 650,8  | 546,0                         | 17 196,8                                  | --  | --         | 17 196,8                       |

### A. Ajustements au titre de la réévaluation des coûts

34. L'augmentation de 546 000 dollars imputable à la réévaluation des coûts est le résultat net d'une augmentation de 596 000 dollars au titre des postes et d'une diminution de 50 000 dollars au titre des dépenses diverses. L'augmentation au titre des postes s'explique par la réduction du pourcentage de postes vacants, tant de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur que de celle des services généraux. La diminution au titre des dépenses diverses résulte de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au schilling (45 200 dollars) et de l'évolution favorable du taux d'inflation (4 800 dollars).

### B. Ajustements au titre du volume d'activité

35. Les ajustements ci-après ont été apportés au budget du siège au titre du volume d'activité, le montant total approuvé demeurant inchangé :

a) Augmentation de 175 800 dollars en vue de renforcer la planification, la préparation et le suivi des opérations de vérification des comptes, y compris la création d'un poste P/3-4;

b) Augmentation de 150 000 dollars aux fins du recrutement de personnel temporaire supplémentaire;

c) Diminution de 325 800 dollars consécutive à des économies escomptées au titre des consultants, des voyages et des frais généraux de fonctionnement.

36. Ces ajustements ont permis de transférer à l'appui aux programmes des ressources initialement prévues pour les composantes, comme indiqué au tableau 5, et de redistribuer des ressources entre objets de dépense, comme le montre le tableau 6. Ces deux tableaux font également apparaître un transfert de ressources du budget du Fonds au budget des dépenses d'appui. Les sections ci-après offrent de plus amples renseignements sur les ajustements opérés.

#### *1. Renforcement de la planification, de la préparation et du suivi des opérations de vérification des comptes*

37. Il est proposé de renforcer la capacité de planification, de préparation et de suivi des opérations de vérification des comptes et, à cet effet, de créer un poste P-3/4 à la Section d'appui au programme du PNUCID, ce qui suppose une dépense de 175 800 dollars.

38. Les comptes du Fonds du PNUCID et du budget des dépenses d'appui aux programmes sont vérifiés par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat ainsi que par le Comité des commissaires aux comptes. Consciente de l'importance de cette tâche, la Commission des stupéfiants a approuvé, pour l'exercice biennal 1996-1997, un montant supplémentaire de 314 800 dollars destiné à payer les services rendus par le Bureau et utilisé par ce dernier pour financer un poste P-4 à la Section européenne de la Division de l'audit et du contrôle de gestion à Genève, ainsi que des moyens connexes en matière d'appui. Au sein du PNUCID, c'est actuellement le fonctionnaire des finances qui coordonne tout ce qui a trait à la vérification des comptes, outre ses attributions en matière de comptabilité et de gestion des fonds. À l'issue de discussions avec le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, il a été décidé que le PNUCID devrait renforcer, dans les plus brefs délais, les moyens dont il dispose en matière de planification, préparation et suivi des opérations de vérification des comptes. Ces tâches incomberaient au titulaire du poste P-3/4, qui serait aussi l'interlocuteur du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes pour tout ce qui touche la vérification. Le poste en question relèverait de la Section d'appui au programme du PNUCID. Le renforcement des capacités du PNUCID en matière de vérification est conforme à l'avis que le CCQAB a exprimé dans son rapport (A/51/533, par. 19), à savoir que les fonds et programmes doivent accorder une plus grande place à la fonction de vérification et qu'il y a lieu de fournir le personnel nécessaire pour ce faire.

## **2. Personnel temporaire supplémentaire**

39. Il est demandé une augmentation de 150 000 dollars au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), cette somme venant s'ajouter à celle inscrite au budget initial réévalué en fonction des coûts, d'un montant de 155 400 dollars. Il est en effet jugé plus rentable, en période de surcroît de travail, de recruter du personnel temporaire que de faire appel à du personnel dont les traitements sont financés à l'aide de postes permanents. Cette façon de procéder permet en particulier de disposer d'une plus grande marge de manoeuvre lorsqu'il s'agit de faire face à des besoins opérationnels ponctuels. Le montant supplémentaire demandé a été calculé en fonction des données d'expérience récentes concernant les besoins effectifs et permettra notamment d'intervenir plus rapidement lorsque des possibilités se présentent en matière de programmation.

## **3. Économies escomptées au titre des consultants, des voyages et des frais généraux de fonctionnement**

40. Il est proposé une diminution de 100 000 dollars au titre des consultants, de 170 000 dollars au titre des voyages et de 55 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement. Pour ce qui est des consultants, cette économie sera opérée grâce à une réaffectation rationnelle des ressources entre le budget du Fonds et ceux des divers projets. Il est à noter par ailleurs que, le PNUCID renforçant ses capacités en matière de contrôle des drogues, les rapports techniques et les propositions de projet sont de plus en plus souvent élaborés par les fonctionnaires en poste, ce qui fait que l'on a moins besoin de recourir à des consultants. S'agissant des voyages, de nouvelles modalités de planification permettent de coordonner les missions et donc d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. L'adoption d'un système de planification prospective des voyages devrait permettre de réaliser 170 000 dollars d'économies. Grâce à ces nouvelles modalités, la planification se fait à l'échelon le plus bas possible et le calendrier des missions est établi de façon à obtenir les conditions de voyage les plus économiques. De plus, les bureaux extérieurs ayant été réorganisés et offrant désormais eux-mêmes des services consultatifs et un appui technique aux projets, les fonctionnaires en poste au siège se déplacent moins, ce qui réduit d'autant les frais de voyage. Enfin, l'économie de 55 800 dollars escomptée au titre des frais généraux de fonctionnement se base sur les prévisions les plus récentes, établies en fonction des besoins effectifs. Les économies escomptées à ces trois postes ne devraient pas avoir d'incidences sur le programme de travail approuvé.

## **C. Ajustements au titre du volume d'activité apportés au budget du Fonds et à celui des dépenses d'appui aux programmes**

41. Les ajustements au titre du volume d'activité n'ont pas d'incidences sur le montant total du budget approuvé, dans la mesure où les montants additionnels demandés sont compensés par des économies à d'autres postes. L'on a pour cela soit imputé certaines activités au budget du Fonds, soit transféré au budget des dépenses d'appui des ressources inscrites au budget du Fonds, comme indiqué ci-dessous :

a) *Budget du Fonds* : diminution de 175 800 dollars, résultat net d'une diminution au titre des consultants (100 000 dollars), des voyages (170 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (55 800 dollars) et d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel [personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)] (150 000 dollars);

b) *Budget des dépenses d'appui aux programmes* : augmentation de 175 800 dollars de manière à financer la création d'un poste P-3/4.

## **D. Incidences sur le programme de travail des ajustements au titre du volume d'activité**

42. L'on a suivi, pour rendre compte des incidences sur le programme de travail des ajustements opérés au titre du volume d'activité, la présentation retenue pour le budget initial de l'exercice biennal 1996-1997. Le recrutement prévu de personnel temporaire supplémentaire et la réalisation escomptée d'économies ne modifient pas le programme de travail approuvé. Le renforcement des capacités en matière de planification, de

préparation et de suivi des opérations de vérification des comptes aura les incidences suivantes sur le programme de travail :

*Budget des dépenses d'appui aux programmes*

*Services internes* : préparation des plans de vérification des comptes devant être discutés avec les vérificateurs internes et les vérificateurs extérieurs (2 en 1997); préparation des missions des vérificateurs internes et extérieurs (4 en 1997); et suivi et facilitation de la mise en oeuvre des recommandations relatives à la vérification des comptes (3 en 1997).

**V. OPÉRATIONS HORS SIÈGE : BUDGET DU FONDS ET BUDGET DES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES**

43. Le projet de budgets révisé des opérations hors siège pour l'exercice biennal 1996-1997 s'élève à 14 925 900 dollars, soit un accroissement au titre de la réévaluation des coûts de 490 900 dollars par rapport au budget initial de 14 435 000 dollars approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997. En outre, des ajustements au titre du volume d'activité sont effectués pour tenir compte des besoins prioritaires supplémentaires, mais n'ont pas de répercussion sur le montant global du budget. Le projet de budget révisé des opérations hors siège, ventilé par région et par objet de dépense, est exposé dans le détail aux tableaux 7 et 8 ci-après respectivement.

**A. Ajustement au titre de la réévaluation des coûts**

44. La majoration de 490 900 dollars au titre de la réévaluation des coûts correspond à une augmentation de 497 000 dollars pour les postes et une diminution de 6 100 dollars au titre des autres objets de dépense. L'augmentation de 497 000 dollars au titre des postes est imputable à un pourcentage de postes vacants plus faible dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, de même que dans celle des fonctionnaires recrutés localement, que celui qui était initialement prévu. La diminution de 6 100 dollars au titre des autres objets de dépense tient à une diminution de 151 700 dollars au titre des taux de change, partiellement compensée par une augmentation de 145 600 dollars au titre de l'inflation. Le tableau 4 donne un état des postes de la série 100 (postes D/P) dans les bureaux extérieurs, alors que le budget initial donnait celui de la série 200 (postes L). Cette modification s'explique par la transformation des postes d'une série à l'autre opérée conformément à la politique du personnel approuvée du PNUCID et n'a pas d'incidence sur le budget.

**B. Ajustements au titre du volume d'activité**

45. Il a été apporté au budget des opérations hors siège les ajustements suivants, qui n'ont pas d'incidence sur le montant total des ressources tel qu'il a été approuvé :

a) Une augmentation de 756 400 dollars au titre de l'ouverture d'un bureau régional au Caire;

b) Une diminution de 756 400 dollars résultant d'économies escomptées au titre des budgets des bureaux extérieurs dans la limite du tableau d'effectifs approuvé.

46. Les ajustements au titre du volume d'activité consistent en un redéploiement des ressources entre les régions, entre les objets de dépense et entre le budget du Fonds et le budget des dépenses d'appui aux programmes, comme il est indiqué aux tableaux 7 et 8. Le redéploiement entre les régions se traduit par un accroissement net de 555 900 dollars pour l'Afrique, intégralement compensé par les réductions opérées dans d'autres régions. Le redéploiement entre les objets de dépense se traduit par une augmentation nette de 55 700 dollars au titre des postes et de 16 900 dollars au titre du mobilier, intégralement compensée par une diminution de 72 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement. L'accroissement au titre des postes s'explique par le fait que les coûts standard diffèrent d'un lieu d'affectation à l'autre. Ces ajustements, dont

le détail est indiqué ci-après, ont pu être effectués grâce à une réduction de 488 400 dollars du budget du Fonds et à une augmentation correspondante du budget des dépenses d'appui aux programmes.

**Tableau 7. Projet de budget révisé des opérations hors siège pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de l'appui aux programmes, par région**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Budget ordinaire</i>                                      |                             | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                               |   |   |                 |                                |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------|---|---|-----------------|--------------------------------|
| <i>Budget initial</i>  | <i>Région</i>               | <i>Budget initial</i>                                     | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |                 | <i>Projet de budget révisé</i> |
|  |                             |   |                               |   | <i>Montant</i>                                  | <i>Taux (%)</i> |                                |
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>                                    |                             |   |                               |   |   |                 |                                |
| --   | Afrique                     | 2 339,3   | 36,7                          | 2 376,0                                   | 67,5  | 2,8             | 2 443,5                        |
| --   | Asie et Pacifique           | 5 331,1   | 141,2                         | 5 472,3                                   | (242,6)   | (4,4)           | 5 229,7                        |
| --   | Europe et Moyen-Orient      | 1 132,4   | 11,8                          | 1 144,2                                   | (20,5)  | (1,7)           | 1 123,7                        |
| --   | Amérique latine et Caraïbes | <u>5 016,1</u>  | <u>246,4</u>                  | <u>5 262,5</u>                            | <u>(292,8)</u>                                  | <u>(5,5)</u>    | <u>4 969,7</u>                 |
| --   | Total, A                    | 13 818,9  | 436,1                         | 14 255,0                                  | (488,4)   | (3,4)           | 13 766,6                       |
| <i>B. Dépenses d'appui aux programmes</i>                    |                             |   |                               |   |   |                 |                                |
| --   | Afrique                     | 22,7  | 4,0                           | 26,7                                      | 488,4   | 1 828,2         | 515,1                          |
| --   | Asie et Pacifique           | 236,5   | 15,1                          | 251,6                                     | --  | --              | 251,6                          |
| --   | Amérique latine et Caraïbes | <u>356,9</u>  | <u>35,7</u>                   | <u>392,6</u>                              | --  | --              | <u>392,6</u>                   |
| --   | Total, B                    | 616,1   | 54,8                          | 670,9                                     | 488,4   | 72,8            | 1 159,3                        |
| <i>C. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                             |   |                               |   |   |                 |                                |
| --   | Afrique                     | 2 362,0   | 40,7                          | 2 402,7                                   | 555,0   | 23,1            | 2 958,6                        |
| --   | Asie et Pacifique           | 5 567,6   | 156,3                         | 5 723,9                                   | (242,6)   | (4,2)           | 5 481,3                        |
| --   | Europe et Moyen-Orient      | 1 132,4   | 11,8                          | 1 144,2                                   | (20,5)  | (1,7)           | 1 123,7                        |
| --   | Amérique latine et Caraïbes | <u>5 373,0</u>  | <u>282,1</u>                  | <u>5 655,1</u>                            | <u>(292,8)</u>                                  | <u>(5,1)</u>    | <u>5 362,3</u>                 |
| --   | Total général, A et B       | 14 435,0  | 490,9                         | 14 925,9                                  | --  | --              | 14 925,9                       |

**Tableau 8. Projet de budget révisé des opérations hors siège pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et des dépenses d'appui aux programmes, par objet de dépense**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Budget ordinaire</i>                                      |                                  | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                               |   |   |                 |                                |
|--|----------------------------------|---|-------------------------------|---|---|-----------------|--------------------------------|
| <i>Budget initial</i>  | <i>Objet de dépense</i>          | <i>Budget initial</i>                                     | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |                 | <i>Projet de budget révisé</i> |
|  |                                  |   |                               |   | <i>Montant</i>                                  | <i>Taux (%)</i> |                                |
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>                                    |                                  |   |                               |   |   |                 |                                |
| --   | Postes                           | 9 889,0   | 442,2                         | 10 331,2                                  | (282,7)   | (2,7)           | 10 048,5                       |
| --   | Voyages                          | 802,9   | (2,4)                         | 800,5                                     | (25,0)  | (3,1)           | 775,5                          |
| --   | Frais généraux de fonctionnement | 2 326,8   | (1,3)                         | 2 325,5                                   | (124,6)   | (5,3)           | 2 200,9                        |
| --   | Fournitures et accessoires       | 377,1   | (1,2)                         | 375,9                                     | (11,0)  | (2,9)           | 364,9                          |
| --   | Mobilier                         | 8,0   | 0,0                           | 8,0                                       | (1,1)   | (13,7)          | 6,9                            |
| --   | Matériel                         | <u>415,1</u>  | <u>(1,2)</u>                  | <u>413,9</u>                              | <u>(44,0)</u>                                   | <u>(10,6)</u>   | <u>369,9</u>                   |
| --   | Total, A                         | 13 818,9  | 436,1                         | 14 255,0                                  | (488,4)   | (3,4)           | 13 766,6                       |
| <i>B. Dépenses d'appui aux programmes</i>                    |                                  |   |                               |   |   |                 |                                |
| --   | Postes                           | 616,1   | 54,8                          | 670,9                                     | 338,4   | 50,4            | 1 009,3                        |
| --   | Voyages                          | --  | --                            | --  | 25,0  | --              | 25,0                           |
| --   | Frais généraux de fonctionnement | --  | --                            | --  | 52,0  | --              | 52,0                           |
| --   | Fournitures et accessoires       | --  | --                            | --  | 11,0  | --              | 11,0                           |
| --   | Mobilier                         | --  | --                            | --  | 18,0  | --              | 18,0                           |
| --   | Matériel                         | <u>--</u>   | <u>--</u>                     | <u>--</u>                                 | <u>44,0</u>                                     | <u>--</u>       | <u>44,0</u>                    |
| --   | Total, B                         | 616,1   | 54,8                          | 670,9                                     | 488,4   | 72,8            | 1 159,3                        |
| <i>C. Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |                                  |   |                               |   |   |                 |                                |
| --   | Postes                           | 10 505,1  | 497,0                         | 11 002,1                                  | 55,7  | 0,5             | 11 057,8                       |
| --   | Voyages                          | 802,9   | (2,4)                         | 800,5                                     | --  | --              | 800,5                          |
| --   | Frais généraux de fonctionnement | 2 326,8   | (1,3)                         | 2 325,5                                   | (72,6)  | (3,1)           | 2 252,9                        |
| --   | Fournitures et accessoires       | 377,1   | (1,2)                         | 375,9                                     | --  | --              | 375,9                          |
| --   | Mobilier                         | 8,0   | 0,0                           | 8,0                                       | 16,9  | 211,2           | 24,9                           |
| --   | Matériel                         | <u>415,1</u>  | <u>(1,2)</u>                  | <u>413,9</u>                              | <u>--</u>                                       | <u>--</u>       | <u>413,9</u>                   |
| --   | Total général, A et B            | 14 435,0  | 490,9                         | 14 925,9                                  | --  | --              | 14 925,9                       |

### ***1. Bureau régional du Caire***

47. Il est proposé de créer un bureau régional au Caire, dont le coût total s'élèverait à 756 400 dollars, se décomposant comme suit : 606 400 dollars au titre des dépenses de personnel correspondant à un poste D-1 (directeur du bureau régional), un poste P-3 (fonctionnaire chargé du contrôle des stupéfiants), un poste d'administrateur national de programme et deux postes de fonctionnaire recruté localement; et 150 000 dollars au titre des autres objets de dépense, dont 25 000 dollars pour les voyages, 52 000 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 11 000 dollars pour les fournitures et accessoires, 18 000 dollars pour le mobilier et 44 000 dollars pour le matériel.

48. Cette proposition répond à l'accroissement des projets et des activités en matière de contrôle des drogues et à l'évolution de l'abus des drogues au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Conformément au plan initial concernant le développement des réseaux des bureaux extérieurs, l'ouverture du bureau du Caire serait précédée de la fermeture du bureau du PNUCID au Liban, avec effet le 31 décembre 1996. Comme prévu, l'évolution du programme de contrôle des drogues au Liban ne justifiait pas le maintien du bureau. Le bureau du Caire serait chargé de l'ensemble des attributions relevant du PNUCID dans la région en ce qui concerne l'orientation générale, les programmes et la coordination. En particulier, il élaborerait et réaliserait des programmes d'assistance, suivrait et appuierait les activités menées dans la région, mettrait au point des activités dans le cadre du programme de coopération sous-régionale au Moyen-Orient et intensifierait la coopération entre les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et les autres pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il rassemblerait et analyserait des informations sur l'évolution socio-économique et autre ayant un rapport avec les problèmes, les politiques et les programmes en matière de contrôle des drogues et établirait des rapports sur les activités dans le domaine du contrôle des drogues. Le Caire a été retenu pour accueillir le bureau régional envisagé pour diverses raisons, notamment ses excellents moyens de transport et de communication qui desservent la région et la proximité de grands organismes des Nations Unies et autres organisations partenaires, notamment le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets et le PNUD.

### ***2. Économies escomptées***

49. Il est proposé de réaliser des économies d'un montant de 756 400 dollars, correspondant au coût afférent à la création du Bureau du Caire envisagé. Pour disposer des postes nécessaires, on réduirait d'autant le nombre de postes de la même classe dans le tableau d'effectifs des bureaux extérieurs existants. Étant donné que les coûts standard diffèrent d'un lieu d'affectation à l'autre, le redéploiement se traduirait par un coût additionnel de 55 700 dollars, auxquels il faut ajouter les ressources nécessaires pour financer les frais de voyage, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel du bureau du Caire, soit 150 000 dollars. Cette augmentation de 205 700 dollars serait entièrement compensée par des économies. Le redéploiement aurait pour effet net un accroissement de 55 700 dollars au titre des postes et de 16 900 dollars au titre du mobilier, entièrement compensé par une diminution de 72 600 dollars des frais généraux de fonctionnement.

50. C'est grâce à l'expérience initiale acquise à l'occasion de la restructuration des opérations hors siège approuvée par la Commission des stupéfiants dans le cadre du budget initial de l'exercice biennal 1996-1997 qu'il a été possible de trouver à réaliser des économies. Le réseau des bureaux a été rationalisé, l'accent étant mis sur les compétences locales avec la transformation de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'administrateur national de programme et une plus grande attention étant accordée à la décentralisation des opérations et à la délégation de pouvoirs pour la conception et la gestion des programmes. C'est ainsi que des économies possibles ont pu être trouvées dans l'ensemble du réseau des bureaux existants, dont le montant pourrait être affecté à la création d'un bureau régional au Caire.

### C. Ajustements au titre du volume d'activité opérés dans le budget du Fonds et le budget de l'appui aux programmes

51. Les ajustements apportés au titre du volume d'activité n'ont pas d'incidence sur le montant total du budget approuvé : les ressources supplémentaires demandées sont compensées par des économies. À cet effet, certaines des ressources demandées ont été imputées au budget du Fonds et d'autres redéployées du budget du Fonds au budget des dépenses d'appui aux programmes. En substance, seul le poste D-1 est maintenu au titre du budget du Fonds, et toutes les autres ressources nécessaires sont imputées au budget des dépenses d'appui aux programmes. Cette répartition entre le budget du Fonds et le budget des dépenses d'appui aux programmes, avec l'accroissement sensible de ce dernier, est conforme à la définition de groupes d'activité proposée dans le rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/1997/8), qui établit une distinction entre les activités de base et les activités liées à l'appui aux programmes. Une fois approuvée, la nouvelle classification s'appliquera pleinement au budget initial pour l'exercice biennal 1998-1999. Les ajustements opérés sont détaillés ci-après :

a) *Budget du Fonds* : diminution de 488 400 dollars, correspondant à une diminution de 282 700 dollars au titre des dépenses de personnel - dont 318 800 dollars au titre de la réduction des effectifs (un poste P-3, un poste d'administrateur national de programme et deux postes de fonctionnaire recruté localement) - partiellement compensée par une augmentation de 36 100 dollars consécutive au redéploiement d'un poste D-1 au bureau régional du Caire; et à une diminution de 205 700 dollars au titre des autres objets de dépense, dont les frais de voyage (25 000 dollars), les frais généraux de fonctionnement (124 600 dollars), les fournitures et accessoires (11 000 dollars), le mobilier (1 100 dollars) et le matériel (44 000 dollars);

b) *Budget des dépenses d'appui aux programmes* : augmentation de 488 400 dollars, correspondant à une augmentation de 338 400 dollars au titre d'un poste P-3, d'un poste d'administrateur national de programme et de deux postes de fonctionnaire recruté localement, et à une augmentation de 150 000 dollars au titre des frais de voyage (25 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (52 000 dollars), des fournitures et accessoires (11 000 dollars), du mobilier (18 000 dollars) et du matériel (44 000 dollars).

### D. Incidences des ajustements opérés au titre du volume d'activité sur le programme de travail

52. Les diminutions retenues n'appellent aucune révision du programme de travail approuvé. L'ouverture au Caire du bureau régional envisagé aurait les incidences suivantes sur le programme de travail pour 1997 :

#### a) *Budget du Fonds*

- i) *Services consultatifs* : le bureau assurerait les fonctions de conseiller principal auprès des gouvernements de la région pour les questions de contrôle des drogues (1997);
- ii) *Mobilisation des ressources* : le bureau lancerait des campagnes de mobilisation des ressources, en particulier auprès des États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (1997) et organiserait des réunions de donateurs, auxquelles il participerait (1997);
- iii) *Coordination, harmonisation et liaison* : le bureau participerait aux réunions interinstitutions (1997) et fournirait un appui au titre de la coordination de l'aide en matière de contrôle des drogues avec les organismes donateurs d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales (1997);

#### b) *Budget des dépenses d'appui aux programmes*

*Appui techniques aux projets* : le bureau suivrait l'exécution des projets en cours (1997); il définirait, élaborerait et recommanderait des projets de contrôle des drogues qui seraient mis en oeuvre dans le cadre des programmes par pays (1997); et il négocierait et déterminerait les modalités d'exécution et de financement des projets (trois en 1997).

## VI. ACTIVITÉS LIÉES AUX PROJETS : LE BUDGET DU FONDS

53. Le budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997 afférent aux activités liées aux projets s'élève à 109 112 400 dollars, contre un budget initial approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997 de 121 362 700 dollars, soit une augmentation de 1 627 100 dollars au titre de la réévaluation des coûts et une diminution de 13 877 400 dollars correspondant aux ajustements au titre du volume d'activité. Le tableau 9 présente des informations sur le budget révisé afférent aux activités liées aux projets par secteur, par région et par objet de dépense. En outre, les tableaux 10 et 11 rendent compte de façon détaillée de la répartition des crédits budgétaires par région et par secteur. Enfin, un document de séance (E/CN.7/1995/CRP.1) fournit un inventaire des projets en cours durant la période 1996-1997, en indiquant où ils en sont au 1er décembre 1996; il s'agit d'une mise à jour de l'inventaire des projets en cours durant les exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 (E/CN.7/1995/21/Add.1), qui a été soumis dans le cadre de l'examen du budget initial proposé pour l'exercice biennal 1996-1997.

### A. Ajustements au titre de la réévaluation des coûts

54. La réévaluation des coûts à la hausse se chiffre à 1 627 100 dollars et tient à une augmentation de 3 100 900 dollars au titre de l'inflation, compensée en partie par une diminution au titre des taux de change de 1 473 800 dollars. Les taux d'inflation des monnaies locales ont été nettement supérieurs aux prévisions initiales. Cette augmentation a été en partie compensée par une dépréciation des monnaies locales par rapport au dollar des États-Unis. Ce tableau d'ensemble diffère quelque peu d'une région à l'autre, l'augmentation au titre de la réévaluation des coûts ayant été particulièrement forte s'agissant de l'Europe et du Moyen-Orient. Dans le cas d'un certain nombre de pays, la réévaluation des coûts des activités liées aux projets a été limitée du fait de l'absence de fiabilité des paramètres de calcul des coûts ou de leur extrême fluctuation.

### B. Ajustements au titre du volume d'activité

55. À l'heure actuelle, le montant estimatif préliminaire des dépenses finales pour l'exercice biennal 1996-1997 appelle un ajustement de 13 877 400 dollars du plafond budgétaire au titre des activités liées aux projets. Il est rendu compte de ces estimations au tableau 9, bien qu'il soit encore trop tôt pour en donner une idée précise par région, secteur ou objet de dépense. Il y a lieu en particulier de relever les ajustements ci-après :

a) *Par région* : réduction de 19,8 % pour l'Afrique, 13 % pour l'Asie et le Pacifique, 8 % pour l'Europe et le Moyen-Orient, et 15,9 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, compensées en partie par une augmentation de 27,2 % au titre des activités mondiales;

b) *Par secteur* : réductions de 19 % au titre des mesures de contrôle, 6,9 % au titre de la réduction de la demande, 5,5 % au titre de la réduction de l'offre et 14,1 % au titre des activités multisectorielles.

56. Ces réductions peuvent s'expliquer par le ralentissement de la programmation et les retards survenus dans l'exécution de projets. Premièrement, la programmation et l'approbation des projets ont marqué le pas faute de ressources dont la distinction n'est pas spécifiée. Il se trouve que les projets sont de plus en plus financés à l'aide des seules contributions qui leur sont spécialement affectées, ce qui limite la marge de manoeuvre du Directeur exécutif et sa possibilité de lancer de nouvelles initiatives pour répondre à des besoins prioritaires qui surgissent. Ce problème touche les activités dans toutes les régions. Deuxièmement, bien que les projets soient dans leur majorité exécutés conformément au calendrier établi, un petit nombre de projets majeurs ont vu leur mise en oeuvre retardée, en particulier des projets relevant de l'exécution nationale. Deux exemples sont donnés ci-après :

a) *Projet au Brésil (Prévention de l'abus des drogues, notamment prévention de l'infection à VIH chez les toxicomanes par voie intraveineuse (BRA/851); exécution par le gouvernement; budget total : 10 020 300 dollars; prévisions de dépenses initiales pour l'exercice biennal 1996-1997 : 9 107 900 dollars; prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 : 5 801 500 dollars)*. Le retard prévu dans

**Tableau 9. Projet de budget révisé des activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ventilé par région, par secteur et par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis)**

| <i>Région, secteur ou objet de dépense</i> | <i>Budget initial</i> | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |                 | <i>Projet de budget révisé</i> |
|--|-----------------------|-------------------------------|---|---|-----------------|--------------------------------|
|  |                       |                               |   | <i>Montant</i>                                  | <i>Taux (%)</i> |                                |
| <i>A. Région</i>                           |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Afrique                                    | 10 544,8              | 160,8                         | 10 705,6                                  | (2 122,9)                                       | (19,8)          | 8 582,7                        |
| Asie et Pacifique                          | 41 793,3              | 566,9                         | 42 360,2                                  | (5 543,1)                                       | (13,0)          | 36 817,1                       |
| Europe et Moyen-Orient                     | 11 125,6              | 464,7                         | 11 590,3                                  | (930,9)   | (8,0)           | 10 659,4                       |
| Amérique latine et Caraïbes                | 48 597,8              | 407,8                         | 49 005,6                                  | (7 822,0)                                       | (15,9)          | 41 183,6                       |
| Projets mondiaux                           | <u>9 301,2</u>        | <u>26,9</u>                   | <u>9 328,1</u>                            | <u>2 541,5</u>                                  | <u>27,2</u>     | <u>11 869,6</u>                |
| Total, A                                   | 121 362,7             | 1 627,1                       | 122 989,8                                 | (13 877,4)                                      | (11,2)          | 109 112,4                      |
| <i>B. Secteur</i>                          |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Mesures de contrôle                        | 31 947,2              | 397,4                         | 32 344,6                                  | (6 168,4)                                       | (19,0)          | 26 176,2                       |
| Réduction de la demande                    | 36 363,2              | 474,6                         | 36 837,8                                  | (2 558,1)                                       | (6,9)           | 34 279,7                       |
| Réduction de l'offre                       | 28 272,6              | 397,2                         | 28 669,8                                  | (1 600,9)                                       | (5,5)           | 27 068,9                       |
| Activités multisectorielles                | <u>24 779,7</u>       | <u>357,9</u>                  | <u>25 137,6</u>                           | <u>(3 550,0)</u>                                | <u>(14,1)</u>   | <u>21 587,6</u>                |
| Total, B                                   | 121 362,7             | 1 627,1                       | 122 989,8                                 | (13 877,4)                                      | (11,2)          | 109 112,4                      |
| <i>C. Objet de dépense</i>                 |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Personnel des projets                      | 22 413,8              | 374,2                         | 22 788,0                                  | 2 229,3   | 9,7             | 25 017,3                       |
| Consultants et experts                     | 3 060,9               | 24,7                          | 3 085,6                                   | 1 818,5   | 58,9            | 4 904,1                        |
| Voyages                                    | 2 921,4               | 39,4                          | 2 960,8                                   | 32,6  | 1,1             | 2 993,4                        |
| Services contractuels                      | 21 165,8              | 256,2                         | 21 422,0                                  | 3 541,8   | 16,5            | 24 963,8                       |
| Frais généraux de fonctionnement           | 4 749,7               | 91,0                          | 4 840,7                                   | (964,7)   | (19,9)          | 3 876,0                        |
| Fournitures et accessoires                 | 3 627,2               | 64,8                          | 3 692,0                                   | 68,8  | 1,8             | 3 760,8                        |
| Mobilier                                   | 5 962,8               | 68,1                          | 6 030,9                                   | (3 016,2)                                       | (50,0)          | 3 014,7                        |
| Matériel                                   | 32 919,8              | 369,6                         | 33 289,4                                  | (20 733,3)                                      | (62,2)          | 12 556,1                       |
| Amélioration des locaux                    | 1 273,5               | 31,9                          | 1 305,4                                   | 776,7   | 59,5            | 2 082,1                        |
| Bourses et subventions                     | 15 125,6              | 30,4                          | 15 156,0                                  | 3 410,3   | 22,5            | 18 566,3                       |
| Appui aux programmes (organisations)       | <u>4 519,9</u>        | <u>141,2</u>                  | <u>4 661,1</u>                            | <u>(1 653,4)</u>                                | <u>(35,4)</u>   | <u>3 007,7</u>                 |
| Total                                      | 117 740,4             | 1 491,5                       | 119 231,9                                 | (14 489,6)                                      | (12,1)          | 104 742,3                      |
| Appui aux programmes (PNUCID)              | <u>3 622,3</u>        | <u>135,6</u>                  | <u>3 757,9</u>                            | <u>612,2</u>                                    | <u>16,2</u>     | <u>4 370,1</u>                 |
| Total, C                                   | 121 362,7             | 1 627,1                       | 122 989,8                                 | (13 877,4)                                      | (11,2)          | 109 112,4                      |

**Tableau 10. Projet de budget révisé des activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ventilé par région et par secteur**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Région et secteur                  | Budget initial  | Réévaluation des coûts | Total après réévaluation des coûts | Ajustement au titre du volume d'activité |               | Projet de budget révisé |
|------------------------------------|-----------------|------------------------|------------------------------------|--|---------------|-------------------------|
|                                    |                 |                        |                                    | Montant                                  | Taux (%)      |                         |
| <i>Afrique</i>                     |                 |                        |                                    |  |               |                         |
| Mesures de contrôle                | 1 561,3         | 24,6                   | 1 585,9                            | 1 383,6                                  | 87,2          | 2 969,5                 |
| Réduction de la demande            | 4 805,7         | 75,2                   | 4 880,9                            | (3 357,3)                                | (68,7)        | 1 523,6                 |
| Activités multisectorielles        | <u>4 177,8</u>  | <u>61,0</u>            | <u>4 238,8</u>                     | <u>(149,2)</u>                           | <u>(3,5)</u>  | <u>4 089,6</u>          |
| Total                              | 10 544,8        | 160,8                  | 10 705,6                           | (2 122,9)                                | (19,8)        | 8 582,7                 |
| <i>Asie et Pacifique</i>           |                 |                        |                                    |  |               |                         |
| Mesures de contrôle                | 9 590,0         | 117,0                  | 9 707,0                            | (4 295,5)                                | (44,2)        | 5 411,5                 |
| Réduction de la demande            | 11 247,9        | 143,0                  | 11 390,9                           | (4 513,7)                                | (39,6)        | 6 877,2                 |
| Réduction de l'offre               | 9 193,9         | 138,9                  | 9 332,8                            | 6 520,5                                  | 69,8          | 15 853,3                |
| Activités multisectorielles        | <u>11 761,5</u> | <u>168,0</u>           | <u>11 929,5</u>                    | <u>(3 254,4)</u>                         | <u>(27,2)</u> | <u>8 675,1</u>          |
| Total                              | 41 793,3        | 566,9                  | 42 360,2                           | (5 543,1)                                | (13,0)        | 36 817,1                |
| <i>Europe et Moyen-Orient</i>      |                 |                        |                                    |  |               |                         |
| Mesures de contrôle                | 3 367,2         | 132,0                  | 3 499,2                            | 2 217,2                                  | 63,3          | 5 716,4                 |
| Réduction de la demande            | 2 685,0         | 117,1                  | 2 802,1                            | (1 794,6)                                | (64,0)        | 1 007,5                 |
| Réduction de l'offre               | 2 476,5         | 120,8                  | 2 597,3                            | (1 857,2)                                | (71,5)        | 740,1                   |
| Activités multisectorielles        | <u>2 596,9</u>  | <u>94,8</u>            | <u>2 691,7</u>                     | <u>503,7</u>                             | <u>18,7</u>   | <u>3 195,4</u>          |
| Total                              | 11 125,6        | 464,7                  | 11 590,3                           | (930,9)                                  | (8,0)         | 10 659,4                |
| <i>Amérique latine et Caraïbes</i> |                 |                        |                                    |  |               |                         |
| Mesures de contrôle                | 16 447,0        | 121,2                  | 16 568,2                           | (10 084,8)                               | (60,8)        | 6 483,4                 |
| Réduction de la demande            | 16 635,9        | 136,6                  | 16 772,5                           | 5 420,6                                  | 32,3          | 22 193,1                |
| Réduction de l'offre               | 13 145,6        | 127,5                  | 13 273,1                           | (3 049,0)                                | (22,9)        | 10 224,1                |
| Activités multisectorielles        | <u>2 369,3</u>  | <u>22,5</u>            | <u>2 391,8</u>                     | <u>(108,8)</u>                           | <u>(4,5)</u>  | <u>2 283,0</u>          |
| Total                              | 48 597,8        | 407,8                  | 49 005,6                           | (7 822,0)                                | (15,9)        | 41 183,6                |
| <i>Projets mondiaux</i>            |                 |                        |                                    |  |               |                         |
| Mesures de contrôle                | 981,7           | 2,6                    | 984,3                              | 4 611,1                                  | 468,4         | 5 595,4                 |
| Réduction de la demande            | 988,7           | 2,7                    | 991,4                              | 1 686,9                                  | 170,1         | 2 678,3                 |
| Réduction de l'offre               | 3 456,6         | 10,0                   | 3 466,6                            | (3 215,2)                                | (92,7)        | 251,4                   |
| Activités multisectorielles        | <u>3 874,2</u>  | <u>11,6</u>            | <u>3 885,8</u>                     | <u>(541,3)</u>                           | <u>(13,9)</u> | <u>3 344,5</u>          |
| Total                              | 9 301,2         | 26,9                   | 9 328,1                            | 2 541,5                                  | 27,2          | 11 869,6                |
| <i>Ensemble des secteurs</i>       |                 |                        |                                    |  |               |                         |
| Mesures de contrôle                | 31 947,2        | 397,4                  | 32 344,6                           | (6 168,4)                                | (19,0)        | 26 176,2                |
| Réduction de la demande            | 36 363,2        | 474,6                  | 36 837,8                           | (2 558,1)                                | (6,9)         | 34 279,7                |
| Réduction de l'offre               | 28 272,6        | 397,2                  | 28 669,8                           | (1 600,9)                                | (5,5)         | 27 068,9                |
| Activités multisectorielles        | <u>24 779,7</u> | <u>357,9</u>           | <u>25 137,6</u>                    | <u>(3 550,0)</u>                         | <u>(14,1)</u> | <u>21 587,6</u>         |
| Total général                      | 121 362,7       | 1 627,1                | 122 989,8                          | (13 877,4)                               | (11,2)        | 109 112,4               |

**Tableau 11. Projet de budget révisé des activités liées aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ventilé par secteur et par région**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Secteur et région</i>           | <i>Budget initial</i> | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Total après réévaluation des coûts</i> | <i>Ajustement au titre du volume d'activité</i> |                 | <i>Projet de budget révisé</i> |
|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---|---|-----------------|--------------------------------|
|                                    |                       |                               |   | <i>Montant</i>                                  | <i>Taux (%)</i> |                                |
| <i>Mesures de contrôle</i>         |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Afrique                            | 1 561,3               | 24,6                          | 1 585,9                                   | 1 383,6   | 87,2            | 2 969,5                        |
| Asie et Pacifique                  | 9 590,0               | 117,0                         | 9 707,0                                   | (4 295,5)                                       | (44,2)          | 5 411,5                        |
| Europe et Moyen-Orient             | 3 367,2               | 132,0                         | 3 499,2                                   | 2 217,2   | 63,3            | 5 716,4                        |
| Amérique latine et Caraïbes        | 16 447,0              | 121,2                         | 16 568,2                                  | (10 084,8)                                      | (60,8)          | 6 483,4                        |
| Projets mondiaux                   | <u>981,7</u>          | <u>2,6</u>                    | <u>984,3</u>                              | <u>4 611,1</u>                                  | <u>468,4</u>    | <u>5 595,4</u>                 |
| Total                              | 31 947,2              | 397,4                         | 32 344,6                                  | (6 168,4)                                       | (19,0)          | 26 176,2                       |
| <i>Réduction de la demande</i>     |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Afrique                            | 4 805,7               | 75,2                          | 4 880,9                                   | (3 357,3)                                       | (68,7)          | 1 523,6                        |
| Asie et Pacifique                  | 11 247,9              | 143,0                         | 11 390,9                                  | (4 513,7)                                       | (39,6)          | 6 877,2                        |
| Europe et Moyen-Orient             | 2 685,0               | 117,1                         | 2 802,1                                   | (1 794,6)                                       | (64,0)          | 1 007,5                        |
| Amérique latine et Caraïbes        | 16 635,9              | 136,6                         | 16 772,5                                  | 5 420,6   | 32,3            | 22 193,1                       |
| Projets mondiaux                   | <u>988,7</u>          | <u>2,7</u>                    | <u>991,4</u>                              | <u>1 686,9</u>                                  | <u>170,1</u>    | <u>2 678,3</u>                 |
| Total                              | 36 363,2              | 474,6                         | 36 837,8                                  | (2 558,1)                                       | (6,9)           | 34 279,7                       |
| <i>Réduction de l'offre</i>        |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Asie et Pacifique                  | 9 193,9               | 138,9                         | 9 332,8                                   | 6 520,5   | 69,8            | 15 853,3                       |
| Europe et Moyen-Orient             | 2 476,5               | 120,8                         | 2 597,3                                   | (1 857,2)                                       | (71,5)          | 740,1                          |
| Amérique latine et Caraïbes        | 13 145,6              | 127,5                         | 13 273,1                                  | (3 049,0)                                       | (22,9)          | 10 224,1                       |
| Projets mondiaux                   | <u>3 456,6</u>        | <u>10,0</u>                   | <u>3 466,6</u>                            | <u>(3 215,2)</u>                                | <u>(92,7)</u>   | 251,4                          |
| Total                              | 28 272,6              | 397,2                         | 28 669,8                                  | (1 600,9)                                       | (5,5)           | 27 068,9                       |
| <i>Activités multisectorielles</i> |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Afrique                            | 4 177,8               | 61,0                          | 4 238,8                                   | (149,2)   | (3,5)           | 4 089,6                        |
| Asie et Pacifique                  | 11 761,5              | 168,0                         | 11 929,5                                  | (3 254,4)                                       | (27,2)          | 8 675,1                        |
| Europe et Moyen-Orient             | 2 596,9               | 94,8                          | 2 691,7                                   | 503,7   | 18,7            | 3 195,4                        |
| Amérique latine et Caraïbes        | 2 369,3               | 22,5                          | 2 391,8                                   | (108,8)   | (4,5)           | 2 283,0                        |
| Projets mondiaux                   | <u>3 874,2</u>        | <u>11,6</u>                   | <u>3 885,8</u>                            | <u>(541,3)</u>                                  | <u>(13,9)</u>   | <u>3 344,5</u>                 |
| Total                              | 24 779,7              | 357,9                         | 25 137,6                                  | (3 550,0)                                       | (14,1)          | 21 587,6                       |
| <i>Ensemble des régions</i>        |                       |                               |   |   |                 |                                |
| Afrique                            | 10 544,8              | 160,8                         | 10 705,6                                  | (2 122,9)                                       | (19,8)          | 8 582,7                        |
| Asie et Pacifique                  | 41 793,3              | 566,9                         | 42 360,2                                  | (5 543,1)                                       | (13,0)          | 36 817,1                       |
| Europe et Moyen-Orient             | 11 125,6              | 464,7                         | 11 590,3                                  | (930,9)   | (8,0)           | 10 659,4                       |
| Amérique latine et Caraïbes        | 48 597,8              | 407,8                         | 49 005,6                                  | (7 822,0)                                       | (15,9)          | 41 183,6                       |
| Projets mondiaux                   | <u>9 301,2</u>        | <u>26,9</u>                   | <u>9 328,1</u>                            | <u>2 541,5</u>                                  | <u>27,2</u>     | <u>11 869,6</u>                |
| Total général                      | 121 362,7             | 1 627,1                       | 122 989,8                                 | (13 877,4)                                      | (11,2)          | 109 112,4                      |

la mise en oeuvre d'activités d'un coût de 3 303 400 dollars au titre du projet a amené à reporter le projet à l'exercice biennal 1998-1999. Le projet vise les groupes qui courent le risque d'être infectés, en s'injectant des drogues par voie intraveineuse, par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et d'être atteints par le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Il s'agit d'une composante du programme de prévention du sida, d'un coût de 400 millions de dollars, mis en oeuvre par le Ministère de la santé du Brésil. Le retard d'exécution du projet est dû essentiellement à des obstacles auxquels s'est heurté le programme de prévention du sida. En particulier, ses responsables ont eu du mal à rassembler les données de base, à mettre en place le réseau national de prévention et à recruter le personnel nécessaire. Il a donc fallu rééchelonner nombre des éléments du programme financés par le PNUCID, comme les services de proximité pour les patients. En ce qui concerne les problèmes liés au projet du PNUCID lui-même, il a fallu en particulier remplacer le directeur national, ce qui a demandé beaucoup de temps;

b) *Projet au Pakistan (Projet de mise en valeur du district de Dir, phase II (PAK/840); exécution par le gouvernement; budget total : 14 499 500 dollars; prévisions de dépenses initiales pour l'exercice biennal 1996-1997 : 9 638 500 dollars; prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 : 8 503 200 dollars).* Le retard escompté dans la mise en oeuvre d'activités d'un coût de 1 135 300 dollars au titre du projet pendant l'exercice biennal 1996-1997 a amené à reporter le projet à l'exercice biennal 1998-1999. Le projet a pour objectif d'abolir la dépendance de la population rurale du district de Dir au Pakistan à l'égard de la culture du pavot à opium. Il s'accompagne d'une interdiction de la culture du pavot à opium appliquée progressivement par le gouvernement. Il comporte un important élément infrastructure, notamment la construction de routes. Le retard survenu dans l'exécution du projet est dû essentiellement au fait que le gouvernement n'a pas été en mesure de désigner de bureau d'études pour contrôler la construction des routes et des ponts et les homologuer. Dans l'intervalle, les travaux de construction des routes ont été suspendus. Le mécanisme de contrôle est maintenant en place et les activités ont repris.

## VII. SITUATION FINANCIÈRE, 1996-1997

57. Le tableau 12 présente la situation financière du Fonds du PNUCID et des dépenses d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1996-1997 : y apparaissent les résultats opérationnels, les réserves opérationnelles et le solde des ressources. Tout en tenant compte du recul des recettes et des remboursements au titre de l'appui aux programmes, qui sont tombés de 137 092 800 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995 à 130 823 800 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997, le PNUCID continuera de réduire régulièrement le solde des ressources, conformément aux directives données par la Commission. Il le fera essentiellement en maintenant les dépenses, y compris les dépenses d'appui aux programmes, à 141 235 100 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997, contre 144 040 300 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Il s'ensuit que le solde des ressources tombera de 63 337 900 dollars au 31 décembre 1995 à 50 950 900 dollars au 31 décembre 1997. La contraction récente des recettes a amené le PNUCID à renforcer ses campagnes de collecte de fonds, comme en témoigne le lancement d'un certain nombre d'initiatives nouvelles. Les premiers résultats ont été obtenus au cours de l'exercice biennal 1996-1997, sans lesquels la baisse des recettes aurait été plus prononcée. En outre, la base des donateurs du PNUCID a été élargie par rapport aux années précédentes, encore qu'elle demeure réduite et instable, offrant un financement assorti de condition.

58. On trouvera ci-après un bref exposé des actions menées pour mobiliser des ressources, suivi d'une analyse détaillée de la situation financière du Fonds du PNUCID et des dépenses d'appui aux programmes.

### A. Mobilisation des ressources

59. Les recettes du Fonds du PNUCID dépendent dans une large mesure des résultats des activités de mobilisation des ressources. En 1996, deux types d'initiatives nouvelles ont été prises. On s'est efforcé, d'une part, d'améliorer la visibilité et le profil du PNUCID afin d'associer la société civile à la lutte contre l'abus des

drogues à travers le monde. D'autre part, des campagnes de collecte de fonds ont été menées auprès des pays donateurs pour obtenir des ressources supplémentaires à destination générale.

60. On n'attend pas des efforts visant à améliorer la visibilité et le profil du PNUCID qu'ils se traduisent par un accroissement immédiat des contributions, mais qu'ils aient un effet à long terme et servent de point de départ pour des campagnes de collecte de fonds spécifiques. Par exemple, le PNUCID, agissant en coopération avec le Comité international olympique, a lancé une campagne mondiale sous le titre "Le sport contre les drogues" pour encourager, en particulier chez les jeunes, un mode de vie sain où la consommation de drogues n'a pas sa place. À ce jour, la campagne a reçu l'appui de quelque 600 athlètes olympiques originaires de 121 pays et territoires, dont plus de 20 médaillés des Jeux olympiques de 1996 et d'autres personnalités sportives de renom. En sensibilisant la société civile à l'aide de ses ambassadeurs de bonne volonté, comme le grand champion de sumo, le Japonais Takanohana, le Chung Trio de la République de Corée et l'académie de football Tahuichi Aguilera de Bolivie, le PNUCID sensibilise les jeunes aux dangers que présente l'abus des drogues et fait passer des messages dénonçant la consommation de drogues.

61. L'idée de mener des campagnes de collecte de fonds ciblées découle d'une note intitulée "The financing system and principles of 'ownership' of UNDCP", dans laquelle le Directeur exécutif a défini les notions de responsabilisation collective et de "propriété", souligné la nécessité de développer le système de financement, et exposé une initiative en matière de collecte de fonds visant à recueillir 15 millions de dollars supplémentaires de ressources à destination générale, soit 300 000 dollars par pays donateur actuel et nouveau pays donateur. Cette initiative a été mise au point à partir d'une évaluation des ressources nécessaires pour renforcer la compétence du PNUCID dans le domaine du contrôle international des drogues.

**Tableau 12. Situation financière, 1997-1998**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Objet  | Ressources à destination générale | Ressources à des fins spéciales | Total            |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|------------------|
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>                    |                                   |                                 |                  |
| <i>Résultats opérationnels</i>               |                                   |                                 |                  |
| (+) Recettes                                 |                                   |                                 |                  |
| Contributions                                | 31 310,2                          | 85 859,1                        | 117 169,3        |
| Dons publics                                 | --                                | 1 428,4                         | 1 428,4          |
| Intérêts créditeurs                          | 3 608,0                           | 3 498,0                         | 7 106,0          |
| Recettes accessoires                         | <u>750,0</u>                      | <u>--</u>                       | <u>750,0</u>     |
| Total  | 35 668,2                          | 90 785,5                        | 126 453,7        |
| (-) Dépenses                                 |                                   |                                 |                  |
| Siège  | 14 151,6                          | --                              | 14 151,6         |
| Opérations hors siège                        | 13 766,6                          | --                              | 13 766,6         |
| Activités liées aux projets                  | <u>21 301,1</u>                   | <u>87 811,3</u>                 | <u>109 112,4</u> |
| Total  | <u>49 219,3</u>                   | <u>87 811,3</u>                 | <u>137 030,6</u> |
| +/(-) Résultats opérationnels                | (13 551,1)                        | 2 974,2                         | (10 576,9)       |
| <i>Réserves opérationnelles</i>              |                                   |                                 |                  |
| (+) Au 31 décembre 1995                      | 3 446,2                           | 6 040,5                         | 9 486,7          |
| (-) Au 31 décembre 1997                      | <u>11 400,0</u>                   | <u>--</u>                       | <u>11 400,0</u>  |
| +/(-) Variation des réserves opérationnelles | 7 953,8                           | 6 040,5                         | (1 913,3)        |

| <i>Objet</i>   | <i>Ressources à destination générale</i> | <i>Ressources à des fins spéciales</i> | <i>Total</i>     |
|--|--|--|------------------|
| <i>Solde des ressources</i>                                    |  |  |                  |
| Au 31 décembre 1995  | 39 804,4                                 | 23 533,5                               | 63 337,9         |
| + / (-) Résultats opérationnels                                | (13 551,1)                               | 2 974,2                                | (10 576,9)       |
| + / (-) Variation des réserves opérationnelles                 | <u>(7 953,8)</u>                         | <u>6 040,5</u>                         | <u>(1 913,3)</u> |
| Au 31 décembre 1997  | 18 299,5                                 | 32 548,2                               | 50 847,7         |
| <i>B. Appui aux programmes</i>                                 |  |  |                  |
| <i>Résultats opérationnels</i>                                 |  |  |                  |
| (+) Remboursements au titre de l'appui aux programmes          |  |  | 4 370,1          |
| (-) Dépenses   |  |  |                  |
| Siège  |  |  | 3 045,2          |
| Opérations hors siège  |  |  | <u>1 159,3</u>   |
| Total  |  |  | <u>4 204,5</u>   |
| + / (-) Résultats opérationnels                                |  |  | 165,6            |
| <i>Réserves opérationnelles</i>                                |  |  |                  |
| (+) Au 31 décembre 1995  |  |  | 537,6            |
| (-) Au 31 décembre 1997  |  |  | <u>600,0</u>     |
| + / (-) Variation des réserves opérationnelles                 |  |  | 62,4             |
| <i>Solde des ressources</i>                                    |  |  |                  |
| Au 31 décembre 1995  |  |  | --               |
| + / (-) Résultats opérationnels                                |  |  | 165,6            |
| + / (-) Variation des réserves opérationnelles                 |  |  | <u>(62,4)</u>    |
| Au 31 décembre 1997  |  |  | 103,2            |
| <i>C. État récapitulatif</i>                                   |  |  |                  |
| <i>Résultats opérationnels</i>                                 |  |  |                  |
| (+) Recettes/remboursements au titre de l'appui aux programmes |  |  | 130 823,8        |
| (-) Dépenses   |  |  | <u>141 235,1</u> |
| + / (-) Résultats opérationnels                                |  |  | (10 411,3)       |
| <i>Réserves opérationnelles</i>                                |  |  |                  |
| Au 31 décembre 1995  |  |  | 10 024,3         |
| Au 31 décembre 1997  |  |  | 12 000,0         |
| <i>Solde des ressources</i>                                    |  |  |                  |
| Au 31 décembre 1995  |  |  | 63 337,9         |
| Au 31 décembre 1997  |  |  | 50 950,9         |

62. Dans sa résolution 10 (XXXIX), la Commission des stupéfiants a fait siennes les propositions avancées par le Directeur exécutif pour gérer et renforcer les capacités du PNUCID. Celui-ci a ensuite entrepris des démarches énergiques auprès d'une soixantaine de pays donateurs effectifs et potentiels en prenant directement contact avec eux, soit par lettre du Directeur exécutif aux ministres compétents, soit à l'occasion de réunions avec leurs missions locales. Dans le même temps, les gouvernements de ces pays ont été contactés par le réseau des bureaux extérieurs du PNUCID et le réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Enfin, le PNUCID a dépêché des missions de collecte de fonds dans certains pays. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer pleinement les résultats de ces initiatives, mais le fait est qu'un certain nombre de contributions, totalisant 1,8 million de dollars, ont été reçues en 1996. En particulier :

- a) Quatre pays donateurs de longue date ont annoncé leur intention de répondre à l'appel du Directeur exécutif en faveur de la mobilisation de ressources supplémentaires à destination générale;
- b) Un pays bénéficiaire de l'assistance du PNUCID a accru sa contribution de 50 % sur les deux dernières années, la portant à 150 000 dollars au total pour 1997. Il devrait l'accroître encore progressivement dans les années à venir;
- c) Deux pays qui ne sont pas des donateurs de longue date ont annoncé leur intention d'accroître leurs contributions volontaires, pour les porter respectivement à 153 800 dollars et 230 000 dollars;
- d) Plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine ont indiqué qu'ils examinaient la possibilité d'accroître leurs contributions au PNUCID, compte tenu de l'effort de mobilisation des ressources. Les négociations engagées à cet effet avec certains d'entre eux sont bien avancées.

63. Deux autres éléments importants sont à signaler. La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988<sup>5</sup> dispose que les parties à la Convention ont la faculté, si elles le peuvent, de verser une partie de la valeur des produits de la drogue confisqués à des organisations intergouvernementales comme le PNUCID. Le PNUCID a conclu le premier accord qui prévoit que des ressources provenant d'avoirs de trafiquants de drogue confisqués lui seront versées. L'accord, signé avec le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, organisation établie au Luxembourg, porte sur un montant de 200 000 dollars. A l'issue des discussions qui ont eu lieu avec les pays bénéficiaires, d'importants accords de participation aux coûts ont été signés. Les contributions versées par trois pays d'Amérique latine au titre de leur participation aux coûts devraient passer de 3 488 000 dollars en 1996 à 10 417 000 dollars en 1997.

#### **B. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

64. Le montant estimatif total des dépenses au titre du Fonds du PNUCID durant l'exercice biennal 1996-1997 est de 137 030 600 dollars, soit 10 576 900 dollars de plus que le montant estimatif des recettes, qui s'établit à 126 453 700 dollars. La réserve opérationnelle devrait augmenter de 1 913 300 dollars, pour passer à 11 400 000 dollars, conformément à la nouvelle politique esquissée au paragraphe 73 ci-après. En conséquence, le solde, qui était de 63 337 900 dollars au 31 décembre 1995, devrait diminuer de 12 490 200 dollars pour tomber à 50 847 700 dollars au 31 décembre 1997. Ces chiffres sont expliqués ci-après.

65. Le montant estimatif total des dépenses pour l'exercice biennal 1996-1997 est de 137 030 600 dollars, chiffre équivalant à celui des dépenses inscrites au projet de budget révisé du Fonds, contre 138 354 500 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Les dépenses afférentes au siège et aux opérations hors siège sont intégralement financées à l'aide de ressources à destination générale. En ce qui concerne les activités liées aux projets, 19,5 % environ des dépenses totales sont financées à l'aide de ressources à destination générale et 80,5 % à l'aide de ressources à des fins spéciales.

66. On s'attend que le montant total des recettes au cours de l'exercice biennal 1996-1997 tombe à 126 453 700 dollars, contre 131 407 000 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Une baisse est prévue pour les deux sources de financement, le montant des ressources à destination générale ayant été estimé à 35 668 200 dollars pour l'exercice 1996-1997 - contre 38 026 200 dollars pour l'exercice 1994-1995 - et celui des ressources à des fins spéciales à 90 785 500 dollars pour l'exercice 1996-1997, contre 93 380 800 dollars pour l'exercice 1994-1995.

67. Le montant total des contributions pour l'exercice biennal 1996-1997 est estimé à 117 169 300 dollars - dont 103 264 300 dollars provenant des contributions versées par des donateurs et 13 905 000 dollars au titre des accords de participation aux coûts -, pour l'exercice biennal 1994-1995 les chiffres correspondants étaient de 119 619 600 dollars, 117 181 600 dollars et 2 438 000 dollars, respectivement. Les contributions à

destination générale devraient passer de 30 923 100 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995 à 31 310 200 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997, et les contributions à des fins spéciales devraient revenir de 88 696 400 dollars à 85 859 100 dollars.

68. Les contributions pour l'exercice biennal 1996-1997 ont été estimées à 117 169 300 dollars, dont 52 390 000 dollars pour 1996 et 64 779 300 dollars pour 1997. L'augmentation, d'une année sur l'autre, reflète la réponse initiale apportée aux nouvelles initiatives en matière de collecte de fonds, de même que l'accroissement considérable des montants versés au titre de la participation aux coûts, qui passent de 3,5 millions de dollars en 1996 à 10,4 millions de dollars en 1997. Le chiffre indiqué pour 1996 a été calculé à partir des contributions effectives reçues de 47 pays et de la Commission européenne. Les prévisions pour 1997 se fondent sur les annonces de contributions ou des indications fermes des donateurs. Pour déterminer la valeur de ces indications, on a établi pour chaque donateur un état des contributions versées qui précise à la fois le montant et la régularité des versements au cours des dernières années. De nombreux pays donateurs ont déjà fait connaître par écrit le montant de leurs contributions pour 1997 et annoncé qu'ils les maintiendraient au niveau de celles de 1996 ou, dans certains cas, qu'ils les augmenteraient légèrement. Le nombre de pays fournissant des contributions volontaires pour l'exercice biennal 1996-1997 est indiqué dans le tableau 13 ci-après.

69. Les nouvelles initiatives en matière de collecte de fonds ont empêché une diminution plus importante encore des contributions. Deux éléments positifs sont à signaler : l'augmentation des contributions au titre de la participation aux coûts et l'élargissement de la base des donateurs qui versent des contributions au PNUCID. Les pays qui apportent leur concours aux activités du PNUCID sont plus nombreux, et les pays dont les contributions se situent au milieu de la fourchette ont accru leur participation. Bien que la base des donateurs se soit un peu élargie, le PNUCID continue d'être tributaire d'un petit nombre de pays.

**Tableau 13. Contributions volontaires, 1996-1997 : nombre de pays donateurs**

| <i>Montant (en milliers de dollars<br/>des États-Unis)</i> | <i>Nombre de pays</i> |             | <i>Pourcentage du montant total des<br/>contributions</i> |             |
|--|-----------------------|-------------|---|-------------|
|  | <i>1996</i>           | <i>1997</i> | <i>1996</i>   | <i>1997</i> |
| Plus de 5 000  | 4                     | 6           | 8,3   | 12,5        |
| 2 000-5 000  | 6                     | 5           | 12,5  | 10,4        |
| 500-1 999  | 7                     | 6           | 14,6  | 12,5        |
| 100-499  | 4                     | 7           | 8,3   | 14,6        |
| 50-99  | 2                     | 4           | 4,2   | 8,3         |
| 49 ou moins  | <u>25</u>             | <u>20</u>   | <u>52,1</u>   | <u>41,7</u> |
| TOTAL  | 48                    | 48          | 100,0   | 100,0       |

70. Les dons publics pour l'exercice biennal 1996-1997 sont estimés à 1 428 400 dollars, contre 1 338 100 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Pour 1996, un montant de 784 500 dollars a été reçu, dont 500 000 dollars du Centre de prévention de l'abus des drogues, organisation non gouvernementale japonaise, 160 000 dollars de la Société de pharmacopée japonaise, 100 000 dollars du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, basé au Luxembourg, et 24 500 dollars du Secrétariat pour les pays du Commonwealth, basé à Londres. Pour 1997, des dons d'un montant de 500 000 dollars sont attendus du Centre de prévention de l'abus

des drogues et de 200 000 dollars d'autres sources. Les dons du Centre de prévention de l'abus des drogues sont collectés à l'occasion de campagnes annuelles qui permettent non seulement de verser d'importantes contributions au PNUCID, mais aussi de sensibiliser l'opinion publique japonaise au danger de l'abus des drogues. Les efforts déployés par le PNUCID pour mieux se faire connaître sont jugés essentiels au maintien ou à l'accroissement du montant des dons publics.

71. Pour l'exercice biennal 1996-1997, les intérêts créditeurs sont estimés à 7 106 000 dollars contre 9 295 100 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995, dont 3 608 000 dollars au titre des ressources à destination générale (contre 5 948 900 dollars) et 3 498 000 dollars au titre des ressources à des fins spéciales (contre 3 346 200 dollars). Les intérêts créditeurs sont produits par les excédents temporaires et les réserves opérationnelles, que la Trésorerie de l'ONU investit conformément aux Règles de gestion financière de l'ONU et aux instructions du PNUCID. Les intérêts créditeurs dépendent des taux d'intérêt sur les comptes de dépôt à vue et les dépôts à court terme en dollars des États-Unis et du solde de trésorerie du PNUCID. Pour 1996, les intérêts créditeurs sont estimés à 3 726 000 dollars, dont 1 944 000 dollars au titre des ressources à destination générale et 1 782 000 dollars au titre des ressources à des fins spéciales, par suite d'un taux d'intérêt moyen de 5,4 % sur un solde de trésorerie moyen de 36 millions de dollars pour les ressources à destination générale et de 33 millions de dollars pour les ressources à des fins spéciales. Pour 1997, les intérêts créditeurs sont estimés à 3 380 000 dollars, dont 1 664 000 dollars au titre des ressources à destination générale et 1 716 000 dollars au titre des ressources à des fins spéciales. Ces chiffres reposent sur l'hypothèse du maintien des taux d'intérêt, en 1997, à leur niveau d'octobre 1996, c'est-à-dire 5,2 %, et sur un solde de trésorerie moyen de 32 millions de dollars pour les ressources à destination générale et de 33 millions de dollars pour les ressources à des fins spéciales. Les intérêts créditeurs perçus au titre des ressources à des fins spéciales sont généralement réaffectés au financement d'activités correspondant à l'affectation initiale, ou bien à de nouvelles activités, conformément aux instructions des donateurs.

72. Les recettes accessoires pour l'exercice biennal 1996-1997 sont estimées à 750 000 dollars, contre 1 154 200 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Elles correspondent au remboursement des dépenses engagées antérieurement et à des gains de change. Pour 1996, elles sont estimées à 375 000 dollars, dont 270 000 dollars correspondant au remboursement de dépenses engagées antérieurement et 105 000 dollars aux gains de change. Pour 1997, le montant prévu est de 375 000 dollars, soit le même que celui de 1996.

73. La réserve opérationnelle illustre l'application d'une nouvelle politique, comme l'indique le Directeur exécutif dans son rapport (E/CN.7/1997/8, par. 56 et 57). Jusqu'ici, le montant de la réserve opérationnelle du Fonds était fixé conformément à l'instruction administrative ST/AI/284 relative aux fonds d'affectation spéciale de caractère général. En conséquence, une réserve opérationnelle correspondant à 15 % du montant des dépenses annuelles était constituée pour parer aux déficits imprévus et faire face aux dépenses finales, y compris le règlement des engagements. Au 31 décembre 1995, elle s'élevait à 3 446 200 dollars au titre des ressources à destination générale et à 6 040 500 dollars au titre des ressources à des fins spéciales. Cet arrangement n'a pas été jugé satisfaisant par le CCQAB et ne semblait pas conforme aux besoins effectifs en la matière pour des opérations bénéficiant du concours du Fonds du PNUCID. Une réserve opérationnelle appropriée assure la viabilité financière et l'intégrité du Fonds en ce qu'elle permet de faire face aux fluctuations à la baisse ou à une insuffisance des ressources; à des mouvements de trésorerie irréguliers; à des hausses des coûts effectifs par rapport aux prévisions ou à des fluctuations dans l'exécution; et à des imprévus comme le montant des dépenses finales, y compris pour le règlement des engagements. Il est apparu, d'après les calculs faits selon les critères retenus et une comparaison avec la pratique suivie par d'autres organismes des Nations Unies, qu'il faudrait créer une réserve opérationnelle de 12 millions de dollars environ, alimentée à hauteur de 11,4 millions de dollars par des ressources à destination générale et de 600 000 dollars par des ressources affectées à l'appui aux programmes. D'après la règle 9.2 du projet de règles de gestion financière du Fonds du PNUCID (E/CN.7/1997/8, annexe I), le niveau de la réserve opérationnelle serait déterminée de temps à autre par la Commission des stupéfiants, sur recommandation du Directeur exécutif. La nouvelle politique relative à la réserve opérationnelle, qui a été examinée par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion et

par le Comité des commissaires aux comptes, a été déjà appliquée dans le cadre du budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997.

74. Compte tenu des résultats opérationnels pour l'exercice biennal 1996-1997 et de l'application d'une nouvelle politique relative à la réserve opérationnelle, le solde des ressources devrait revenir de 63 337 900 dollars au 31 décembre 1995 à 50 847 700 dollars au 31 décembre 1997, soit une diminution de 12 490 200 dollars. La baisse des ressources à destination générale, qui s'établit à 21 504 900 dollars, traduit un ajustement normal conforme aux attentes. Par opposition au recul général, le solde au titre des ressources à des fins spéciales devrait augmenter de 9 014 700 dollars, par suite de l'application de la nouvelle politique en matière de réserve et d'un excédent des recettes sur les dépenses.

### C. Appui aux programmes

75. D'après les prévisions, le montant estimatif total des remboursements au titre de l'appui aux programmes au cours de l'exercice biennal 1996-1997 s'élèvera à 4 370 100 dollars, soit un excédent de 165 600 dollars par rapport à des dépenses totales estimées à 4 204 500 dollars. La réserve opérationnelle devrait passer de 62 400 dollars à 600 000 dollars, conformément à la nouvelle politique esquissée au paragraphe 73 ci-dessus. Le solde au titre des ressources devrait s'élever au 31 décembre 1997 à 103 200 dollars. Toutes ces prévisions sont exposées en détail ci-après. L'arrangement concernant les dépenses d'appui aux programmes a été appliqué pour la première fois à l'exercice biennal 1996-1997.

76. Le montant total prévu des dépenses pour l'exercice biennal 1996-1997 est de 4 204 500 dollars - montant égal au projet de budget révisé des dépenses d'appui aux programmes - contre 5 685 800 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Elles se répartissent comme suit : 3 045 200 dollars pour le siège, (72,4 % du total), et 1 159 300 dollars pour les opérations hors siège (27,6 % du total).

77. Le montant estimatif des remboursements au titre de l'appui aux programmes s'élève à 4 370 100 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997, contre 5 685 800 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995. Le calcul est effectué à partir des hypothèses retenues pour l'exécution des projets, la modalité d'exécution déterminant le taux qui revient au PNUCID. Cet arrangement est exposé en détail dans une note du Directeur exécutif (E/CN.7/1993/15). L'arrangement prévoit que le taux de remboursement au titre de l'appui aux programmes dépend de la modalité d'exécution du projet : si un projet est exécuté par le PNUCID, celui-ci perçoit 13 %; si le projet exécuté par le PNUCID bénéficie d'une assistance d'une organisation associée, le PNUCID et l'organisation associée se partagent les 13 %; si le PNUCID confie l'exécution du projet à une autre organisation, cette dernière perçoit au maximum 13 % au titre de l'appui aux programmes et le PNUCID ne perçoit rien; en ce qui concerne l'exécution nationale, le PNUCID perçoit au titre de l'appui aux programmes 3,5 % au maximum et le PNUD ne perçoit rien. Compte tenu de l'exécution des projets prévue, on estime que le PNUCID percevra au titre de l'appui aux programmes 2 981 100 dollars pour des projets exécutés par lui et 1 389 000 dollars pour des projets exécutés par lui en collaboration avec des organisations associées - soit au total 4 % du montant total du coût des projets exécutés par le PNUCID. Une ventilation détaillée des taux et des remboursements au titre de l'appui aux programmes, par organisme d'exécution, est présentée au tableau 14.

**Tableau 14. Dépenses d'appui aux programmes, 1996-1997**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Type d'exécution et agent d'exécution   | Dépenses liées<br>aux projets | Appui aux programmes |          |                 |
|---|-------------------------------|----------------------|----------|-----------------|
|   |                               | Montant              | Taux (%) | Total           |
| <i>A. Exécution par le PNUCID ou par le PNUCID et une agence associée</i>   |                               |                      |          |                 |
| PNUCID  | 22 931,5                      | 2 981,1              | 13,0     | 25 912,6        |
| PNUCID et Bureau des services d'appui<br>aux projets  | --                            | 899,8                | 5,5      | 899,8           |
| PNUCID et ONUDI <sup>a</sup>  | --                            | 489,2                | 8,0      | 489,2           |
| <b>Total, A</b>   | <b>22 931,5</b>               | <b>4 370,1</b>       |          | <b>27 301,6</b> |
| <i>B. Exécution par des agences</i>   |                               |                      |          |                 |
| <i>Entités relevant de l'ONU</i>  |                               |                      |          |                 |
| Département des services d'appui et<br>de gestion pour le développement   | 97,7                          | 12,7                 | 13,0     | 110,4           |
| CESAP <sup>b</sup>  | 583,3                         | 75,9                 | 13,0     | 659,2           |
| Institut pour la prévention du crime et le<br>traitement des délinquants en Amérique latine                           | 358,5                         | 43,0                 | 12,0     | 401,5           |
| PNUD <sup>c</sup> et gouvernement   | --                            | 555,9                | 3,5      | 555,9           |
| FNUAP <sup>d</sup>  | 50,0                          | 6,5                  | 13,0     | 56,5            |
| UNICEF <sup>e</sup>   | 172,1                         | 22,4                 | 13,0     | 194,5           |
| Bureau des services d'appui aux projets et<br>PNUCID  | 16 361,0                      | 1 227,0              | 7,5      | 17 588,0        |
| Programme des Volontaires des Nations Unies <sup>f</sup>  | 88,7                          | 11,5                 | 13,0     | 100,2           |
| <i>Institutions spécialisées des Nations Unies</i>  |                               |                      |          |                 |
| FAO <sup>g</sup>  | 987,9                         | 128,5                | 13,0     | 1 116,4         |
| BIT <sup>h</sup>  | 2 688,3                       | 349,4                | 13,0     | 3 037,7         |
| UNESCO <sup>i</sup>   | 94,5                          | 12,2                 | 12,9     | 106,7           |
| ONU <sup>i</sup> et PNUCID  | 6 115,1                       | 305,7                | 5,0      | 6 420,8         |
| OMS <sup>j</sup>  | 901,7                         | 117,2                | 13,0     | 1 018,9         |
| <i>Organisations intergouvernementales</i>  |                               |                      |          |                 |
| Caribbean Customs Law Enforcement<br>Council  | 222,1                         | --                   | --       | 222,1           |
| Groupe de coopération en matière de lutte contre<br>l'abus et le trafic illicite des stupéfiants<br>(Groupe Pompidou) | 277,0                         | 19,4                 | 7,0      | 296,4           |
| Centre européen de formation et de recherche<br>en matière de défense sociale   | 14,8                          | 1,9                  | 12,8     | 16,7            |
| OIPC/Interpol <sup>k</sup>  | 725,0                         | --                   | --       | 725,0           |
| Conseil de coopération douanière <sup>l</sup>   | 367,1                         | --                   | --       | 367,1           |
| <i>Organisations non gouvernementales</i>   |                               |                      |          |                 |
| Fondation pour la recherche sur les toxicomanies<br>auprès de l'Université des Antilles occidentales                  | 605,5                         | 78,7                 | 13,0     | 684,2           |
| Centre italien de solidarité  | 352,0                         | 9,5                  | 2,7      | 361,5           |
| International Press Service   | 91,1                          | --                   | --       | 91,1            |
| Norwegian Church Aid  | 1 320,9                       | --                   | --       | 1 320,9         |

| <i>Type d'exécution et agent d'exécution</i>                   | <i>Dépenses liées<br/>aux projets</i> | <i>Appui aux programmes</i> |                 |                        |
|--|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------|
|  |                                       | <i>Montant</i>              | <i>Taux (%)</i> | <i>Total</i>           |
| Association suédoise d'aide et d'assistance<br>aux toxicomanes | 111,7                                 | 5,6                         | 5,0             | 117,3                  |
| Université des Antilles occidentales                           | <u>18,9</u>                           | <u>1,9</u>                  | 10,1            | <u>20,8</u>            |
| <b>Total, B</b>  | <b>32 604,9</b>                       | <b>2 984,9</b>              |                 | <b>35 589,8</b>        |
| <i>C. Exécution nationale</i>                                  |                                       |                             |                 |                        |
| <i>Gouvernement</i>  |                                       |                             |                 |                        |
| Organismes gouvernementaux                                     | 28 883,4                              | --                          | --              | 28 883,4               |
| Organismes gouvernementaux et PNUD <sup>c</sup>                | 15 595,0                              | --                          | --              | 15 595,0               |
| <i>Organisations non gouvernementales</i>                      |                                       |                             |                 |                        |
| Centro Ecuatoriano de Capacitación<br>y Formación de la Calle  | 127,2                                 | 8,9                         | 7,0             | 136,1                  |
| Centro Educativo Sobre Estupefacientes                         | 81,1                                  | 5,7                         | 7,0             | 86,8                   |
| Environmental Development Action (Bolivie)                     | 116,6                                 | 8,2                         | 7,0             | 124,8                  |
| Serviço Social da Indústria (Brésil)                           | 1 160,5                               | --                          | --              | 1 160,5                |
| Secrétariat du Forum du Pacifique Sud                          | <u>234,0</u>                          | <u>--</u>                   | <u>--</u>       | <u>234,0</u>           |
| <b>Total</b>   | <b><u>46 197,8</u></b>                | <b><u>22,8</u></b>          |                 | <b><u>46 220,6</u></b> |
| <b>Total général, A, B et C</b>                                | <b>101 734,2</b>                      | <b>7 377,8</b>              |                 | <b>109 112,0</b>       |

<sup>a</sup>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

<sup>b</sup>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

<sup>c</sup>Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>d</sup>Fonds des Nations Unies pour la population.

<sup>e</sup>Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

<sup>f</sup>Programme des Volontaires des Nations Unies.

<sup>g</sup>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>h</sup>Bureau international du Travail.

<sup>i</sup>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

<sup>j</sup>Organisation mondiale de la santé.

<sup>k</sup>Organisation internationale de police criminelle.

<sup>l</sup>Également dénommé Organisation mondiale des douanes.

### TROISIÈME PARTIE. PLAN GÉNÉRAL PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

78. Durant la période 1998-1999, l'aide aux gouvernements pour lutter contre l'abus, la production et le trafic des drogues restera la priorité fondamentale. À cette fin, on s'efforcera davantage de faire du PNUCID un centre de compétence en matière de contrôle international des drogues, d'encourager l'adhésion aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et l'application de leurs dispositions ainsi que de promouvoir la coopération sous-régionale dans le contexte d'une approche équilibrée du contrôle international des drogues. Une approche-programme sera adoptée pour la coopération technique, de préférence à l'appui aux projets. Les activités opérationnelles pourront ainsi être plus décentralisées et leur supervision déplacée du siège vers le réseau des bureaux extérieurs. Cette mesure permettra également d'améliorer la capacité d'exécution et la rentabilité du PNUCID. S'agissant des priorités, le PNUCID accomplira en particulier les tâches suivantes :

- a) Assurer une plus grande unité et une plus grande cohérence de la lutte menée par la communauté internationale contre la drogue;
- b) Faire mieux prendre conscience aux responsables politiques et aux commentateurs, ainsi qu'à l'ensemble du public, de la gravité du problème de la toxicomanie et de ses conséquences.;
- c) Renforcer l'efficacité des mesures prises au niveau national pour prévenir et réduire l'abus de drogues;
- d) Accroître l'efficacité des programmes nationaux visant à réduire les cultures illicites;
- e) Renforcer l'efficacité des mesures prises aux niveaux national et international pour lutter contre le trafic de drogues;
- f) Améliorer la capacité de chaque pays de coordonner les activités de lutte contre la drogue et de développer et appliquer des politiques et stratégies complètes et équilibrées de lutte contre la drogue;
- g) Fournir aux gouvernements des données et analyses utiles et fiables sur la lutte contre la drogue;
- h) Mettre en place des arrangements de coopération fondés sur une analyse et une conception de la lutte contre la drogue communes aux pays concernés.

79. Le plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 est dans les limites du scénario financier prévu. Les ressources qui lui seront allouées s'élèvent à 162 298 000 dollars, contre 141 235 100 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 (voir le tableau 15), ce qui représente un accroissement de 10 millions de dollars, soit 7 % en valeur réelle des ajustements au titre de la réévaluation des coûts de 11 062 900 dollars. On estime que des recettes, y compris des recettes au titre de l'appui aux programmes d'un montant de 134 030 000 dollars seront disponibles pour soutenir le programme, en plus des 28 268 000 dollars provenant du solde des ressources.

80. Conformément à la recommandation du CCQAB, le concept de plan général a été révisé (voir par. 17 ci-dessus). Le plan comporte deux aspects principaux. D'abord, comme c'est un outil de planification financière, des détails sont donnés sur le scénario financier retenu pour la période qu'il couvre. Ensuite, le plan a pour objet d'indiquer les priorités programmatiques, non de présenter un projet de budget détaillé. De ce fait, les informations sur l'affectation des ressources ont été limitées et les explications portent sur les nouvelles priorités conformément aux sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

**Tableau 15. Plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les dépenses d'appui aux programmes**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Budget ordinaire</i> |                             | <i>Fonds du PNUCID et dépenses d'appui aux programmes</i> |   |            |   |                               |   |
|-------------------------|-----------------------------|---|---|------------|---|-------------------------------|---|
|                         |                             | <i>Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997</i>      | <i>Accroissement des ressources durant l'exercice biennal 1998-1999</i> |            | <i>Total avant réévaluation des coûts</i> | <i>Réévaluation des coûts</i> | <i>Projet de plan général pour l'exercice biennal 1998-1999</i> |
| <i>Composante</i>       | <i>Montant</i>              |   | <i>Taux (%)</i>   |            |   |                               |   |
| 16 650,2                | Siège                       | 17 196,8  | --  | --         | 17 196,8                                  | 1 361,5                       | 18 558,3  |
| --                      | Opérations hors siège       | 14 925,9  | --  | --         | 14 925,9                                  | 1 629,0                       | 16 554,9  |
| --                      | Activités liées aux projets | <u>109 112,4</u>  | <u>10 000,0</u>   | <u>9,1</u> | <u>119 112,4</u>                          | <u>8 072,4</u>                | <u>127 184,8</u>  |
| 16 650,2                | Total                       | 141 235,1   | 10 000,0  | 7,0        | 151 235,1                                 | 11 062,9                      | 162 298,0   |

### VIII. PRIORITÉS DU PLAN GÉNÉRAL

81. Le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6 (Prog. 13)) indique les principales priorités des programmes durant la période couverte par le plan général. Les activités prioritaires sont décrites ci-dessous au titre des trois sous-programmes suivants du plan à moyen terme :

- Sous-programme 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues;
- Sous-programme 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue;
- Sous-programme 3. Prévention et réduction de l'abus de drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues.

La majeure partie des ressources du Fonds du PNUCID et des dépenses d'appui aux programmes sont allouées au sous-programme 3. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies finance essentiellement des activités au titre des sous-programmes 1 et 2.

82. Le montant total de 162 298 000 dollars alloué pour l'exercice biennal 1998-1999 sera réparti comme suit : siège - 18 558 300 dollars; opérations hors siège - 16 554 900 dollars; et activités liées aux projets - 127 184 800 dollars. On s'attendait plus ou moins que les montants alloués au siège et aux opérations hors siège soient maintenus au même niveau en termes réels, les augmentations correspondant seulement à des ajustements au titre de la réévaluation des coûts. En revanche, il est envisagé d'accroître les activités liées aux projets de 10 millions de dollars en termes réels, soit de 9,1 %. Un accroissement de l'exécution de projets semble possible en raison de la mise en route d'un certain nombre de projets majeurs, financés en partie au

moyen de contributions au titre de la participation aux coûts. Les programmes sont décrits en détail ci-dessous pour le siège, les opérations hors siège et les activités liées aux projets et programmes.

#### A. Siège

83. Le PNUCID s'efforcera davantage de développer sa compétence dans le domaine de la lutte contre la drogue. À cette fin, il fera en sorte que les programmes de coopération technique soient de grande qualité. Cela lui permettra en outre d'assurer sa fonction de coordination, d'appuyer l'application des dispositions des trois principaux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues; d'appuyer l'établissement de normes; d'élaborer des mesures de lutte; de recueillir, d'analyser et de diffuser des informations et des connaissances hautement spécialisées. Il apportera aussi son concours à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et aux activités connexes. Ces tâches bénéficieront des liens du PNUCID avec des centres de compétences techniques internationales, ses opérations hors siège et des réseaux de spécialistes, qui lui permettent de faire appel aux connaissances disponibles dans les établissements de recherche, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes partenaires. Le PNUCID insistera davantage sur le développement et l'application de la méthodologie et de la technologie requises pour la gestion de l'information, notamment la mise en commun et la liaison des informations. Il diffusera également des informations et des analyses actualisées sur les problèmes du contrôle des drogues, aussi bien auprès d'un auditoire spécialisé qu'auprès du grand public.
84. Au titre du sous-programme 1, le PNUCID préparera des analyses des tendances et des données statistiques afin de faciliter l'examen en commun des problèmes sous-régionaux par les gouvernements. Il encouragera l'élaboration, entre les gouvernements, de mémorandums d'accord prévoyant l'échange d'informations, des plans d'action communs et un soutien mutuel dans les questions d'intérêt commun relatives au contrôle de drogues. Il appuiera la formulation et la mise en oeuvre de plans d'action sous-régionaux de lutte contre la drogue en fournissant une assistance technique, encouragera les organisations sous-régionales à s'associer aux initiatives intergouvernementales de lutte contre la drogue, et aidera les gouvernements à appliquer les accords sous-régionaux de lutte contre la drogue et à mettre au point d'autres initiatives.
85. Au titre du sous-programme 2, un appui analytique sera fourni à la Commission des stupéfiants et à ses organes subsidiaires grâce à des rapports périodiques sur les tendances et la structure en matière de production illicite, de trafic et d'abus de drogues ainsi qu'à d'autres rapports fournis sur demande, notamment ceux requis en relation avec la session extraordinaire de l'Assemblée générale devant se tenir en 1998. Un appui analytique sera également fourni à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Le PNUCID formera les autorités nationales à l'application des législations et réglementations nationales concernant le contrôle de l'offre licite de drogues. Afin d'améliorer la mise en oeuvre des dispositions des traités, il aidera les gouvernements à organiser, en y apportant un appui technique, des séminaires de formation régionaux à l'intention des responsables chargés du contrôle des activités licites liées aux drogues et aux précurseurs.
86. Au titre du sous-programme 3, le PNUCID fournira aux gouvernements des données sur l'abus de drogues ainsi que des avis sur la politique et les approches efficaces de la prévention de l'abus de drogues, de même que du traitement et de la réadaptation des toxicomanes. Il collaborera étroitement avec des experts internationaux et les États Membres à l'élaboration d'un instrument international sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande. Il s'attachera en priorité à fournir des avis techniques et une assistance concernant des programmes interdépendants de prévention, de traitement et de réadaptation jugés efficaces, en particulier des projets pilotes et des activités de démonstration. Ces programmes seront exécutés dans le contexte de projets plus généraux concernant la santé, l'éducation et d'autres domaines et s'insérant dans le cadre du développement social, l'objectif étant de parvenir à la durabilité. Le PNUCID tiendra des réunions en vue de promouvoir et de coordonner les activités internationales visant à réduire la demande de drogues illicites.

87. La méthode employée pour évaluer l'étendue des cultures illicites sera adaptée aux circonstances locales. Les techniques actuelles font encore largement appel aux données de terrain, de sorte que les levés au sol continueront de servir de base aux évaluations des cultures illicites à court et à moyen terme. Parallèlement, le PNUCID examinera la possibilité de recourir davantage aux techniques de pointe de la télédétection. En vue d'élaborer une politique commune à l'intention des donateurs bilatéraux et multilatéraux, il s'emploiera davantage à promouvoir les activités de substitution en tant que moyen de réduire les cultures illicites. L'expérience acquise dans les projets pilotes de création d'activités de substitution fera l'objet d'une analyse approfondie, qui servira à améliorer la qualité des programmes.

88. La coopération sera renforcée avec le Conseil de coopération douanière, également dénommé Organisation mondiale des douanes, et l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC/Interpol), afin d'améliorer la précision et la fiabilité des données internationales concernant le trafic de drogues. Des services consultatifs seront fournis aux États Membres et l'accent sera mis sur les mesures de lutte contre le trafic et la production illicites, notamment les mesures efficaces contre les précurseurs chimiques. Le PNUCID renforcera sa capacité à fournir une assistance technique dans le domaine des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, en coopération avec la Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat et le Groupe d'action financière établi par les chefs d'État ou de gouvernement du Groupe des sept grands pays industrialisés et le Président de la Commission européenne.

89. Le PNUCID continuera de faire porter principalement ses efforts sur l'analyse des nouvelles tendances et de l'évolution du problème de la drogue et d'en tenir la communauté internationale informée. La priorité sera accordée à l'analyse de la production illicite, du trafic et de l'abus de stimulants du type amphétamine, en vue de mettre au point des mesures de lutte appropriées. À cet égard, le PNUCID poursuivra ses travaux de recherche sur le recours à l'analyse des signatures et au profil du matériel et des produits saisis, en tant que méthode scientifique venant appuyer les efforts déployés par les services de répression pour déterminer les itinéraires de trafic et éventuellement les origines des drogues produites illégalement. Il poursuivra également ses recherches sur les aspects intersectoriels du problème de la drogue, en vue de réorganiser les données en informations utiles pour la politique générale.

## **B. Opérations hors siège**

90. Les activités liées aux opérations hors Siège concerneront tous les trois sous-programmes, en particulier le sous-programme 3 portant sur la prévention et la réduction de l'abus de drogues, l'élimination des cultures illicites et la répression du trafic de drogues.

91. La structure des bureaux extérieurs qui, durant l'exercice biennal 1996-1997, comprend 10 bureaux régionaux et 8 bureaux de pays, sera modifiée en fonction de la situation locale en matière de contrôle des drogues, du montant du financement du PNUCID et de la nécessité d'appuyer l'adhésion aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. La décentralisation des activités hors siège, ainsi que la délégation de responsabilités aux bureaux extérieurs bénéficieront d'un degré de priorité plus élevé. Il est envisagé de mettre au point une capacité de déploiement rapide afin de pouvoir agir plus rapidement et apporter l'assistance nécessaire aux bureaux extérieurs en cas d'urgence.

92. En principe, le rôle des bureaux extérieurs du PNUCID devrait changer pendant la période du plan général. Ces bureaux s'impliqueront de plus en plus dans des études sur le terrain et recueilleront des données aux fins d'analyse au siège. Les cadres de programme de pays et les cadres de programme régionaux constitueront la base des activités à entreprendre et à exécuter sur le terrain. Les besoins et les possibilités de coopération multilatérale en matière de contrôle des drogues au niveau sous-régional seront identifiés et des arrangements de coopération concrets seront promus grâce à des activités de plaidoyer et à la fourniture d'un soutien technique. Dans les pays qui reçoivent une assistance technique limitée et où la situation en matière de contrôle des drogues se détériore, les bureaux du PNUCID sont tenus d'aider à élaborer de nouveaux projets

de lutte contre la drogue au lieu de soutenir les projets existants. Les bureaux extérieurs continueront de jouer un rôle accru dans la promotion de la coopération sous-régionale, entreprise qui exige un engagement politique majeur de la part des pays concernés.

93. Les bureaux extérieurs aideront les gouvernements à élaborer et à appliquer des politiques et projets nationaux de lutte contre la drogue et les encourageront à adhérer aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Grâce à ses experts des bureaux extérieurs, le PNUCID continuera de fournir directement ses services spécialisés en matière de contrôle des drogues. En particulier, il encouragera la prise en compte des questions de drogue dans les grands projets de développement rural intégré, l'expansion et la reproduction des projets pilotes couronnés de succès, en collaborant étroitement avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies et les institutions financières internationales.

94. Là où il a des bureaux extérieurs, le PNUCID créera des groupes thématiques interorganisations ou des mécanismes équivalents pour la lutte contre la drogue, en vue de promouvoir l'intégration du contrôle des drogues dans le programme de travail d'autres organismes et de déterminer les possibilités de coopérer concrètement à des projets et à d'autres activités.

### **C. Activités liées aux projets et aux programmes**

95. Le PNUCID passera d'une approche centrée sur les activités liées aux projets à une approche-programme. Les interventions reposeront essentiellement sur l'élaboration de cadres opérationnels pour la lutte contre la drogue. Les cadres de programme tiendront compte de toute la gamme des activités du PNUCID aux niveaux national et régional ainsi que de celles d'autres organisations actives dans le domaine de la lutte contre la drogue ou dans la sous-région concernée. L'approche-programme englobera des questions telles que la sensibilisation, la coordination, l'information du public et l'appui aux activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ainsi qu'un appui au développement du concept de centre de compétence.

96. Le PNUCID exécute ses activités par l'intermédiaire d'un réseau d'organisations. L'accent sera mis sur le renforcement de l'exécution nationale par des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales. Des entités telles que le Bureau des services d'appui aux projets, le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du Travail (OIT) resteront les principaux partenaires du PNUCID. Ce dernier sera l'agent d'exécution dans ses domaines de compétence. Outre les priorités indiquées plus bas, l'approbation des projets répond à un certain nombre de critères, qui sont notamment : a) la situation en ce qui concerne la lutte contre la drogue dans un pays ou une région donnée, b) la mesure dans laquelle le gouvernement considéré est disposé à adhérer aux conventions internationales sur la lutte contre la drogue et à les appliquer, c) les efforts déployés par le gouvernement pour élaborer et exécuter un plan directeur de lutte contre la drogue, d) les efforts entrepris par le gouvernement pour mettre en place un responsable national ou un organe de coordination interne chargé de la lutte contre la drogue, e) la durabilité visible des activités, f) la capacité d'absorption des institutions nationales, g) la facilitation d'une assistance extérieure supplémentaire, h) la possibilité d'utiliser les ressources d'une manière efficace et vérifiable, et i) dans certains cas, les contraintes financières auxquelles les États se heurtent.

97. Les activités liées aux projets concernent les trois sous-programmes, l'accent étant mis spécialement sur le sous-programme 3, comme il est détaillé ci-dessous.

#### ***1. Prévention et réduction de l'abus de drogues***

98. Une place prééminente sera désormais accordée aux campagnes de prévention et à l'élaboration de programmes d'enseignement modulaires qui s'ajouteront aux programmes de traitement et de réadaptation culturellement adaptés. Des efforts plus importants seront déployés pour intégrer la réduction de la demande

dans les programmes généraux de santé et d'éducation et les programmes sociaux ciblés sur les jeunes et d'autres groupes vulnérables tels que les réfugiés et les populations victimes de conflits.

99. En raison de l'abus croissant d'héroïne et de stimulants, les efforts seront axés sur les activités de prévention dans la collectivité et à l'école au Bangladesh, au Myanmar, au Pakistan et au Viet Nam. En outre, un programme de réduction de la demande, élaboré dans le cadre du plan directeur, sera mis en oeuvre au Viet Nam et un projet de formation à la prévention de l'abus de drogues bénéficiera d'un soutien au Myanmar. En Afrique, la priorité sera donnée à l'évaluation de la situation, à la prévention primaire et à la réduction de la demande là où ont été effectuées des évaluations rapides. Une assistance sera fournie pour le renforcement des institutions.

100. Les efforts de mobilisation des entreprises et des travailleurs pour prévenir la toxicomanie en Europe centrale et orientale se poursuivront avec le concours du BIT en Europe centrale. Sur la base des compétences techniques disponibles dans les pays de la région du golfe Persique, un programme d'assistance sera conçu dans le secteur de la réduction de la demande et portera sur la collecte et l'analyse de données, les activités de prévention, les programmes de formation sanitaire et d'éducation.

101. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les activités les plus importantes seront la collecte de données sur l'abus de drogues et l'éducation préventive, l'accent étant mis sur les groupes à haut risque. Les priorités fondamentales consisteront à actualiser les programmes scolaires en introduisant l'éducation préventive sur la toxicomanie, à nouer des alliances avec l'industrie et les fédérations de travailleurs pour la prévention de l'abus de drogues sur le lieu de travail ainsi qu'à soutenir les jeunes évoluant dans des cadres extrascolaires et dans le secteur informel, en faisant appel aux moyens du secteur public et du secteur privé. Ces activités seront étayées par des campagnes de sensibilisation du public s'appuyant sur les médias, les parents et les animateurs de collectivités.

## *2. Élimination des cultures illicites*

102. Au lieu des autres formes de développement traditionnelles, le PNUCID encouragera la prise en compte des questions de drogue dans les programmes nationaux de développement rural en vue d'élargir et de reproduire les projets pilotes et activités de démonstration qui ont réussi. Il s'efforcera en conséquence de renforcer son rôle de promoteur, de partenaire technique, de coordonnateur et de source partielle de financement, en mettant l'accent sur le contrôle des cultures illicites, la multiplication des engagements de collectivités à éliminer les cultures illicites et la conception de projets de développement intégré abordant l'abus de drogues de façon globale et se prêtant à un financement par les donateurs bilatéraux et multilatéraux sous forme de dons et de prêts.

103. Les efforts visant à éliminer les cultures illicites seront centrés sur les principales régions productrices d'opium, à savoir l'Afghanistan et le Myanmar, d'où provient la majeure partie de l'opium et de l'héroïne du marché mondial, ainsi que la République démocratique populaire lao et le Pakistan. En Afghanistan, des activités, dont l'appui concret aux collectivités ayant accepté de réduire la culture du pavot, seront opérationnelles. Au Pakistan, les activités globales de substitution du district de Dir se poursuivront avec le soutien des services de répression de l'État. Au Myanmar, un programme quinquennal de création d'activités de substitution à l'intention des collectivités locales deviendra opérationnel. Enfin, les activités de substitution se poursuivront dans les collectivités locales des provinces du nord-ouest de la République démocratique populaire lao et dans la province Nghe An du Viet Nam, limitrophe de cette dernière.

104. En Bolivie, en Colombie et au Pérou, les activités de substitution, menées sous l'impulsion de l'État et reposant sur des politiques efficaces d'élimination des cultures illicites de coca et des programmes de développement rural rationnels, seront encouragées. Du plus, le PNUCID soutiendra les organismes nationaux chargés des activités de substitution en leur donnant des conseils de politique générale et en appuyant la

réduction des cultures illicites de coca. Au Brésil, le PNUCID aidera à mettre au point des mesures rigoureuses de contrôle de la production et du commerce de drogues licites. Il prêtera également son concours aux programmes nationaux et sous-régionaux de contrôle des précurseurs, en particulier pour ce qui est du trafic dans le bassin de l'Amazone. L'appui aux programmes de développement rural intégré se poursuivra au Liban et démarrera au Maroc.

### ***3. Répression du trafic de drogues***

105. Des efforts plus importants seront consacrés à la coopération interpays et transfrontière pour la lutte contre le trafic de drogues, principalement dans le cadre d'arrangements sous-régionaux de coopération. Cette coopération reposera sur les accords conclus avec l'Organisation mondiale des douanes et l'OIPC/Interpol pour l'échange d'informations et la mise en œuvre d'initiatives communes, et utilisera des instances comme les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA) et le réseau des bureaux de liaison régionaux de l'Organisation mondiale des douanes.

106. Au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, le PNUCID aidera à renforcer les moyens de la police et des douanes pour la prévention du trafic des drogues et l'ouverture de nouveaux itinéraires de trafic. Des projets de renforcement des capacités en matière de répression seront en service en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. En outre, une assistance sera fournie aux laboratoires de la République démocratique populaire lao. Il se peut qu'un projet relatif à la détection et à la répression soit élaboré dans le cadre du nouveau programme national de l'Afghanistan, et la coopération transfrontière entre juges, procureurs, enquêteurs et agents des services de répression sera encouragée en Asie du Sud-Est, grâce à un mémorandum d'accord et au sein des États membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale. Un certain nombre de pays de la région continueront de bénéficier d'une assistance en matière de conseils juridiques jusqu'à ce que de nouvelles lois soient adoptées et que la formation à leur application soit achevée.

107. Étant donné l'aggravation du problème du trafic dans un certain nombre de pays africains, l'accent sera mis sur l'amélioration des législations nationales et sur la formation du personnel de l'appareil judiciaire en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique du Sud-Est. En outre, les capacités d'interception de base seront renforcées et l'échange d'informations ainsi que le traitement en commun des affaires de trafic de drogues. Enfin, la coopération transfrontière sera promue en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique australe et les mécanismes de contrôle seront renforcés afin de prévenir le détournement de produits pharmaceutiques vers des marchés illicites.

108. Au nombre des priorités en Europe centrale figureront le renforcement des capacités en matière de justice pénale et de répression, le renforcement des contrôles aux frontières, l'intensification des échanges d'informations entre États et l'élaboration de projets pour contrôler l'usage licite des drogues. Des projets de répression seront exécutés entre les membres du Groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie). Le cadre actuel de la coopération transfrontière mis en place en application du Mémorandum d'accord de Prague sera étendu à des pays le long de la route des Balkans. Les États membres de l'Organisation de coopération économique mettront au point une stratégie commune, visant à s'attaquer au trafic accru de précurseurs et de stupéfiants. Une assistance technique viendra appuyer le renforcement des institutions et les mesures de confiance dans les pays sortant des conflits afin de réduire les différences de cadre institutionnel et de capacité de contrôle entre les pays qui faisaient auparavant partie de la Yougoslavie et les pays d'Europe centrale. Un mécanisme de coordination pour renforcer le rôle du PNUCID en tant que coordonnateur central des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance sera élaboré et développé. Des programmes de coopération sous-régionale seront formulés pour faire face à l'ouverture de nouveaux itinéraires de trafic touchant le Proche et le Moyen-Orient, ainsi que l'Afrique du Nord. Des mesures de détection et de répression des infractions en matière de drogue seront déterminées en étroite collaboration avec des partenaires appropriés

au Proche, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et une assistance sera fournie en conséquence sous la forme nécessaire.

109. De graves problèmes de trafic persistent au Brésil, en Colombie, au Mexique, au Pérou et au Venezuela. En outre, le trafic de drogues et l'argent de la drogue pourraient rester d'importants facteurs de déstabilisation en Bolivie, au Guyana et au Suriname, ainsi que dans les pays des bassins des Caraïbes et d'Amérique centrale. Des programmes de répression transfrontières seront exécutés dans la sous-région des Andes ainsi que dans le cône Sud et dans les bassins de l'Amazone et des Caraïbes. Le PNUCID travaillera à l'instauration d'une collaboration systématique entre les commissions de contrôle des drogues, grâce à une formation commune et à l'échange d'informations et de connaissances spécialisées. De surcroît, des cadres de coopération seront négociés ou élargis afin d'endiguer le flux transfrontière de drogues illicites, de précurseurs et d'argent de la drogue. Enfin, les lacunes existant dans les législations nationales seront comblées. Les moyens d'enquête et de poursuites seront affinés grâce à des programmes de formation nationaux et régionaux. Un objectif clef sera la fourniture de services consultatifs pour élaborer et appliquer une législation efficace.

## **IX. SITUATION FINANCIÈRE AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999**

110. La situation financière du Fonds du PNUCID et des dépenses d'appui aux programmes durant l'exercice biennal 1998-1999 est présentée au tableau 16, qui indique les résultats opérationnels, les réserves opérationnelles et le solde des ressources. On estime que les recettes et les dépenses augmenteront quelque peu. Les recettes, y compris les remboursements au titre de l'appui aux programmes, devraient atteindre 134 030 000 dollars par suite essentiellement d'une augmentation due au résultat des nouvelles activités de collecte de fonds lancées durant l'exercice biennal 1996-1997 et décrites aux paragraphes 59 à 63 ci-dessus. Ces initiatives sont également à l'origine de l'élargissement prévu de la base des donateurs, que l'on a déjà observé au cours de l'exercice biennal 1996-1997. Bien qu'il s'agisse là de signes d'amélioration, la base du financement reste instable et restreinte, et la proportion élevée des contributions réservées à un emploi déterminé limite la souplesse dont dispose le Directeur exécutif face aux besoins prioritaires.

111. Afin de poursuivre l'affectation des ressources disponibles pour le contrôle des drogues, les dépenses d'un montant de 162 298 000 dollars dépasseront les recettes, y compris les remboursements au titre de l'appui aux programmes qui s'élèvent à 134 030 000 dollars, d'où une baisse du solde des ressources qui reviendront de 50 950 900 dollars au 31 décembre 1997 à 22 682 900 dollars au 31 décembre 1999. Cette date marquera la fin d'un processus d'ajustement méthodique, après lequel le programme sera ajusté aux recettes disponibles. Pour maintenir ou accroître le niveau des activités au-delà de la période couverte par le plan général, il faudrait des ressources supplémentaires, en plus du financement actuellement prévu. On trouvera ci-dessous des détails concernant le Fonds et l'appui aux programmes.

### **A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

112. Pour le Fonds du PNUCID, le montant estimatif des dépenses totales durant l'exercice biennal 1998-1999 est de 157 398 000 dollars, soit 28 268 000 dollars de plus que les recettes totales estimées à 129 130 000 dollars. La réserve opérationnelle devrait être maintenue à 11 400 000 dollars conformément à la nouvelle politique dont il est question au paragraphe 73 ci-dessus. Le solde de 50 847 700 dollars, au 31 décembre 1997, devrait donc diminuer de 28 268 000 dollars pour tomber à 22 579 700 dollars au 31 décembre 1999. Les prévisions sont expliquées ci-dessous.

113. Les dépenses totales sont estimées à 157 398 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999. Le siège et les opérations hors siège sont entièrement financés au moyen des ressources à destination générale. En ce qui concerne les activités liées aux projets, environ 12 % des dépenses totales sont couvertes par des ressources à destination générale et 88 % par des ressources à des fins spéciales.

**Table 16. Situation financière, 1998-1999**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Poste</i>  | <i>Fonds du PNUCID</i> | <i>Ressources à destination générale</i> | <i>Ressources à des fins spéciales</i> | <i>Total</i>     |
|---|------------------------|--|--|------------------|
| <i>A. Fonds du PNUCID</i>   |                        |  |  |                  |
| <i>Résultats opérationnels</i>  |                        |  |  |                  |
| (+) Recettes  |                        |  |  |                  |
| Contributions   |                        | 34 600,0                                 | 87 600,0                               | 122 200,0        |
| Dons publics  |                        | --                                       | 1 500,0                                | 1 500,0          |
| Intérêts créditeurs   |                        | 2 288,0                                  | 2 392,0                                | 4 680,0          |
| Recettes accessoires  |                        | <u>750,0</u>                             | <u>--</u>                              | <u>750,0</u>     |
| Total   |                        | 37 638,0                                 | 91 492,0                               | 129 130,0        |
| (-) Dépenses  |                        |  |  |                  |
| Siège   |                        | 15 058,3                                 | --                                     | 15 058,3         |
| Opérations hors siège   |                        | 15 154,9                                 | --                                     | 15 154,9         |
| Activités liées aux projets   |                        | <u>15 234,0</u>                          | <u>111 950,8</u>                       | <u>127 184,8</u> |
| Total   |                        | <u>45 447,2</u>                          | <u>111 950,8</u>                       | <u>157 398,0</u> |
| +/(-) Résultats opérationnels   |                        | (7 809,2)                                | (20 458,8)                             | (28 268,0)       |
| <i>Réserve opérationnelle</i>   |                        |  |  |                  |
| (+) Au 31 décembre 1997   |                        | 11 400,0                                 | --                                     | 11 400,0         |
| (-) Au 31 décembre 1999   |                        | <u>11 400,0</u>                          | <u>--</u>                              | <u>11 400,0</u>  |
| +/(-)Variation de la réserve opérationnelle                                   |                        | --                                       | --                                     | --               |
| <i>Solde des ressources</i>   |                        |  |  |                  |
| Au 31 décembre 1997   |                        | 18 299,5                                 | 32 548,2                               | 50 847,7         |
| +/(-) Résultats opérationnels   |                        | (7 809,2)                                | (20 458,8)                             | (28 268,0)       |
| +/(-) Variation de la réserve opérationnelle                                  |                        | <u>--</u>                                | <u>--</u>                              | <u>--</u>        |
| Au 31 décembre 1999   |                        | 10 490,3                                 | 12 089,4                               | 22 579,7         |
| <i>B. Appui aux programmes</i>  |                        |  |  |                  |
| <i>Résultats opérationnels</i>  |                        |  |  |                  |
| (+) Remboursements au titre de l'appui aux programmes                         |                        |  |  | 4 900,0          |
| (-) Dépenses  |                        |  |  |                  |
| Siège   |                        |  |  | 3 500,0          |
| Opérations hors siège   |                        |  |  | <u>1 400,0</u>   |
| Total   |                        |  |  | <u>4 900,0</u>   |
| +/(-) Résultats opérationnels   |                        |  |  | --               |
| <i>Réserve opérationnelle</i>   |                        |  |  |                  |
| (+) Au 31 décembre 1997   |                        |  |  | 600,0            |
| (-) Au 31 décembre 1999   |                        |  |  | <u>600,0</u>     |
| +/(-)Variation de la réserve opérationnelle                                   |                        |  |  | --               |
| <i>Solde des ressources</i>   |                        |  |  |                  |
| Au 31 décembre 1997   |                        |  |  | 103,2            |
| +/(-) Résultats opérationnels   |                        |  |  | --               |
| +/(-) Variation de la réserve opérationnelle                                  |                        |  |  | <u>--</u>        |
| Au 31 décembre 1999   |                        |  |  | 103,2            |
| <i>C. État récapitulatif</i>  |                        |  |  |                  |
| <i>Résultats opérationnels</i>  |                        |  |  |                  |
| (+) Recettes, y compris les remboursements au titre de l'appui aux programmes |                        |  |  | 134 030,0        |
| (-) Dépenses  |                        |  |  | <u>162 298,0</u> |
| +/(-) Résultats opérationnels   |                        |  |  | (28 268,0)       |

| <i>Poste</i>                  | <i>Fonds du PNUCID</i> | <i>Ressources à destination générale</i> | <i>Ressources à des fins spéciales</i> | <i>Total</i> |
|-------------------------------|------------------------|--|--|--------------|
| <i>Réserve opérationnelle</i> |                        |  |  |              |
|                               |                        |  |  | 12 000,0     |
|                               |                        |  |  | 12 000,0     |
| <i>Solde des ressources</i>   |                        |  |  |              |
|                               |                        |  |  | 50 950,9     |
|                               |                        |  |  | 22 682,9     |

114. Les recettes sont estimées au total à 129 130 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, contre 126 453 700 dollars durant l'exercice biennal 1996-1997. Les recettes à destination générale devraient passer à 37 638 000 dollars (contre 35 668 200 dollars) et les recettes à des fins spéciales de 90 785 500 dollars à 91 492 000 dollars.

115. Les contributions sont estimées au total à 122 200 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, soit 107,2 millions de dollars provenant des donateurs et 15 millions de dollars au titre des arrangements de participation aux coûts, les chiffres correspondants pour l'exercice biennal 1996-1997 étant de 117 169 300 dollars, 103 264 300 dollars et 13 905 000 dollars respectivement. Les contributions à destination générale devraient atteindre 34,6 millions de dollars durant l'exercice biennal 1998-1999 (contre 31 310 200 dollars durant l'exercice biennal 1996-1997) et les contributions à des fins spéciales 87,6 millions de dollars (contre 85 859 100 dollars).

116. Les chiffres prévus pour les contributions, soit 122 200 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, reposent sur les tendances actuelles du financement, les indications reçues des donateurs et une estimation du résultat probable des efforts de collecte de fonds entrepris en 1996 par le PNUCID, et qui seront poursuivis. Il y aura notamment l'initiative décrite aux paragraphes 59 à 63 ci-dessus, accompagnée de l'appel lancé en faveur d'un accroissement de 15 millions de dollars par an des contributions à destination générale et expliqué dans le document intitulé "The financing system and principles of 'ownership' of UNDCP". L'un des objectifs de la collecte de fonds est d'amener chaque donateur et donateur potentiel à fournir chaque année une contribution à destination générale supplémentaire d'environ 300 000 dollars. La démarche est étroitement liée aux notions de propriété et de responsabilisation collective développées dans le document susmentionné. On attend de la collecte de fonds qu'elle procure en 1996 des contributions d'un montant de 1,8 million de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997. Sur la base des indications reçues à ce jour, on peut escompter qu'au moins 4 millions de dollars au titre des contributions à destination générale seront reçus au cours de l'exercice biennal 1998-1999 en réponse à cette initiative.

117. Outre l'initiative spécifique susmentionnée, le PNUCID a entamé un dialogue avec la communauté des donateurs sur la question des contributions futures, afin d'avoir une idée du niveau des ressources que ces donateurs se proposent d'apporter au Fonds du PNUCID durant l'exercice biennal 1998-1999. Nombre de donateurs ne sont cependant pas en mesure, surtout pour des objectifs pluriannuels, d'avancer des chiffres, surtout sur plusieurs années, avant l'adoption de leur propre budget. À cette contrainte s'ajoute la diversité des sources de contributions volontaires, qui proviennent souvent de différents ministères, dont les affaires étrangères, la santé, les affaires sociales et l'intérieur. Sur la base des tendances actuelles, des activités de collecte de fonds en cours et de l'examen donateur par donateur, des estimations prudentes des contributions des donateurs ont été établies. On prévoit que la base des donateurs continuera de s'élargir dans la mesure où de nouveaux donateurs devraient apporter une contribution aux activités du PNUCID. On comptera moins sur quelques donateurs, car une plus forte proportion de contributions est attendue de donateurs fournissant entre 0,5 million et 2 millions de dollars par an.

118. Les dons publics sont estimés à 1,5 million de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, contre 1 428 400 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997, dont 1 million attendu du Centre de prévention de l'abus des drogues, organisation non gouvernementale japonaise. Les fonds sont recueillis lors de campagnes annuelles organisées par le Centre et le niveau des recettes est déterminé sur la base de l'expérience passée et des indications venant du Centre. Les 500 000 dollars restants représentent la contribution estimée d'organisations non gouvernementales.

3200 119. Les intérêts créditeurs sont estimés à 4 680 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, dont 2 828 000 dollars provenant des ressources à destination générale et 2 392 000 dollars des ressources à des fins spéciales. Les chiffres correspondants pour l'exercice biennal 1996-1997 sont de 7 106 000 dollars, 3 608 000 dollars et 3 498 000 dollars respectivement. Les intérêts créditeurs viennent des excédents temporaires et de la réserve opérationnelle, placés par l'Organisation des Nations Unies conformément aux Règles de gestion financière de l'Organisation et aux instructions du PNUCID. Ils dépendent des taux d'intérêt sur les dépôts à vue et les dépôts à court terme en dollars des États-Unis et du solde de trésorerie du PNUCID. Les prévisions pour l'exercice biennal 1998-1999 reposent sur l'hypothèse du maintien des taux d'intérêt à leur niveau d'octobre 1996, c'est-à-dire 5,2 %, et sur un solde de trésorerie moyen de 22 millions de dollars pour les ressources à destination générale et de 23 millions de dollars pour les ressources à des fins spéciales. Les intérêts procurés par les ressources destinées à des fins spéciales sont généralement réaffectés au financement d'activités correspondant à l'affectation initiale, ou bien à de nouvelles activités conformément aux instructions des donateurs.

120. Les recettes accessoires pour l'exercice biennal 1998-1999 sont estimées à 750 000 dollars, soit le même montant que pour l'exercice biennal 1996-1997. Elles comprennent des remboursements au titre des dépenses des années précédentes et des gains au change. Les prévisions pour l'exercice biennal 1998-1999 sont basées sur l'expérience récente.

121. La réserve opérationnelle illustre l'application d'une nouvelle politique durant l'exercice biennal 1996-1997, comme il est indiqué dans le rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/1997/8, par. 56 et 57) et au paragraphe 73 ci-dessus. La réserve opérationnelle assure la viabilité financière et l'intégrité du Fonds en ce qu'elle permet de faire face aux fluctuations à la baisse ou à une insuffisance des ressources, à des mouvements de trésorerie irréguliers, à des hausses des coûts effectifs par rapport aux prévisions ou à des fluctuations lors de l'exécution; et à des imprévus tels que le montant des dépenses finales, y compris pour le règlement des engagements. Elle a été évaluée à 11,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997. Compte tenu des critères indiqués, il n'a pas semblé nécessaire de proposer une modification du niveau de la réserve.

122. En raison des résultats opérationnels de l'exercice biennal 1998-1999, le solde des ressources devrait diminuer de 28 268 000 dollars pour revenir de 50 847 700 dollars au 31 décembre 1997 à 22 579 700 dollars au 31 décembre 1999. La baisse est de 7 809 200 dollars pour les ressources à destination générale et de 20 458 800 dollars pour les ressources à des fins spéciales.

## B. Appui aux programmes

123. Pour ce qui est de l'appui aux programmes, le montant estimatif total des remboursements pour l'exercice biennal 1998-1999 devrait s'élever à 4,9 millions de dollars, soit l'équivalent des dépenses totales estimées. La réserve opérationnelle sera maintenue à 600 000 dollars, conformément à la nouvelle politique introduite pour l'exercice biennal 1996-1997, esquissée au paragraphe 73 ci-dessus. Le solde des ressources sera de ce fait maintenu à 103 200 dollars.

124. Le montant total prévu des ressources pour l'exercice biennal 1998-1999 est de 4,9 millions de dollars, dont 3,5 millions, soit 71,4 %, sont alloués au siège et 1,4 million, soit 28,6 %, aux opérations hors siège.

125. Le montant estimatif total des remboursements au titre de l'appui aux programmes s'élève à 4,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, contre 4 370 100 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997. Le calcul repose sur le niveau d'exécution prévu des projets. Le taux de remboursement qui revient au PNUCID dépend de la modalité d'exécution du projet. Des détails sur cet arrangement sont donnés aux paragraphes 75 à 77 ci-dessus.

#### *Notes*

<sup>1</sup>Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 6 (A/50/6/Rev.1)*, vol. I.

<sup>2</sup>*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 51 (A/51/5/Add.9)*, par. 36 et 37.

<sup>3</sup>*Ibid.*, par. 33.

<sup>4</sup>*Ibid.*, par. 19.

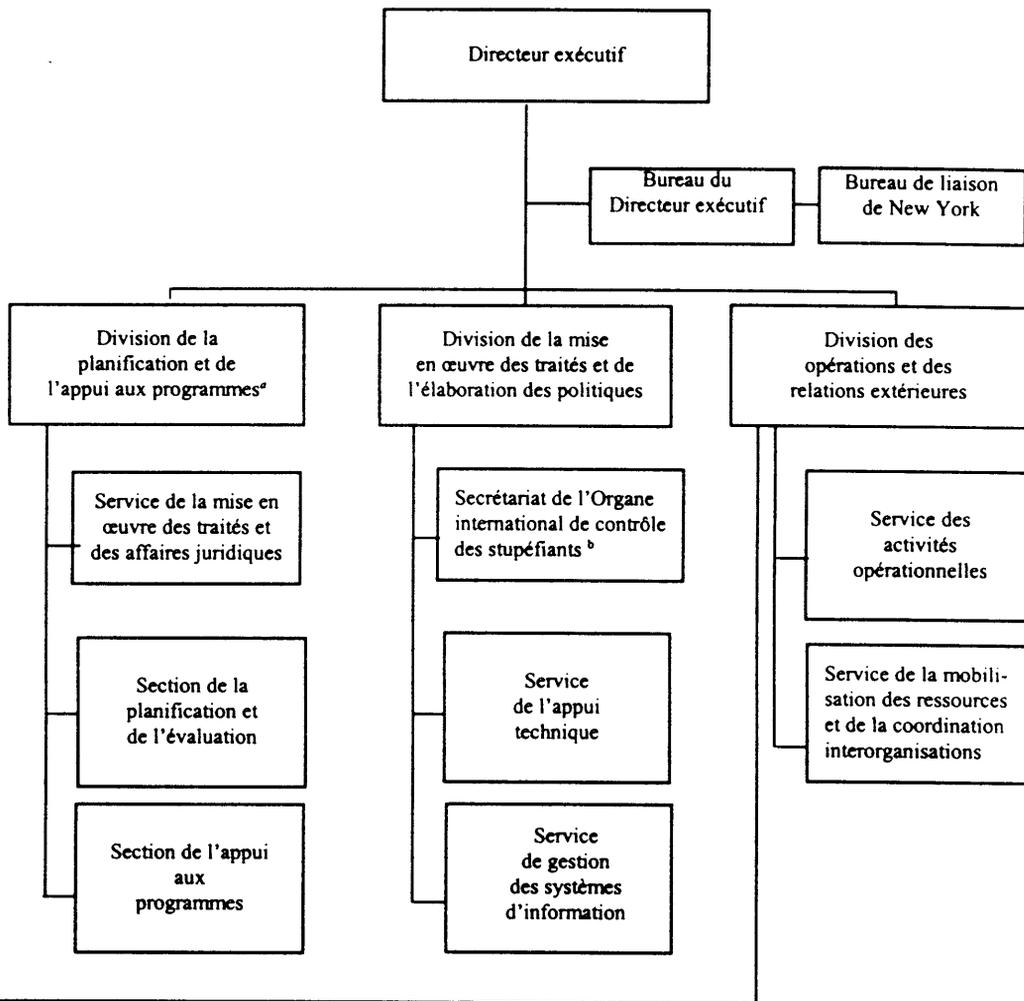
<sup>5</sup>*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XI.5).

*Annexe I***ORGANISATION ET STRUCTURE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR LE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES**

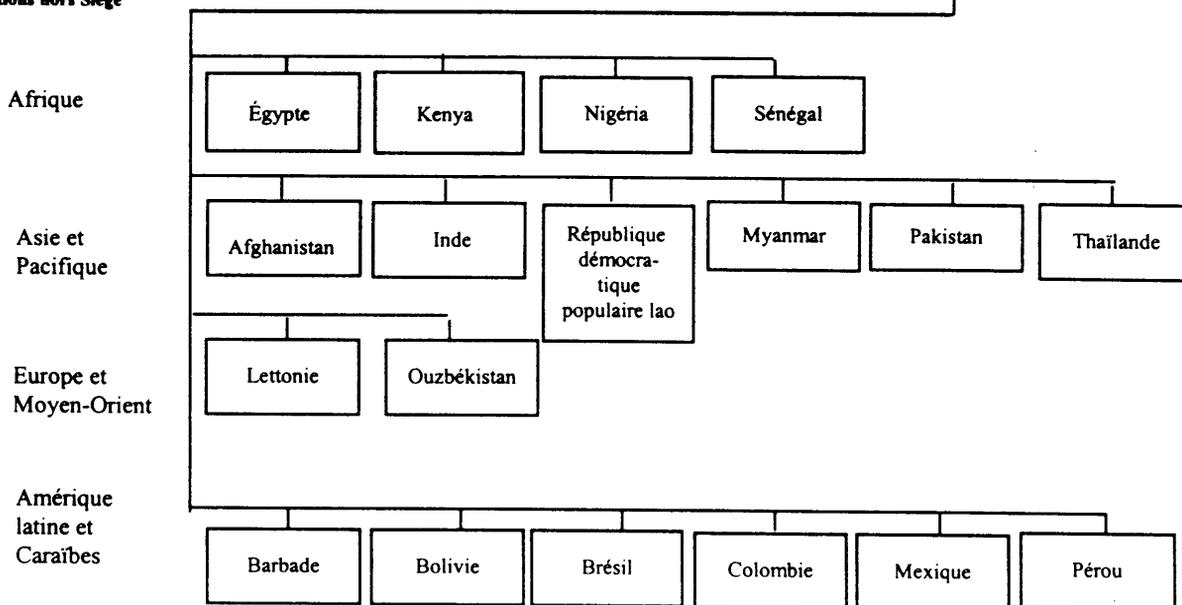
1. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a été créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale en tant qu'organe chargé, à l'exclusion de tout autre, d'unifier l'action internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. L'action internationale concertée est ancrée dans le consensus de la communauté internationale, lui-même incorporé dans les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues : Convention unique sur les stupéfiants de 1961<sup>a</sup>, la même convention telle que modifiée par le Protocole de 1972<sup>b</sup>, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes<sup>c</sup> et la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes<sup>d</sup>.
2. Dans le système de contrôle international des drogues, dont les conventions susmentionnées sont un élément essentiel, la Commission des stupéfiants, qui est une commission technique du Conseil économique et social, est le principal organe intergouvernemental de décision, qui fait fonction d'organe directeur du PNUCID. L'Organe international de contrôle des stupéfiants surveille le respect par les gouvernements de leurs obligations découlant des conventions. Le PNUCID appuie les travaux de la Commission et de l'Organe et aide les gouvernements à renforcer l'impact des efforts en matière de contrôle des drogues. Le mandat du PNUCID est contenu dans les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues<sup>ea</sup> et dans des résolutions de la Commission, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, en particulier la résolution S-17/2 (à laquelle est annexé le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée à sa dix-septième session extraordinaire), les résolutions 45/179 et 47/100 de l'Assemblée, ainsi que les plans à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies.
3. Le PNUCID est financé par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par des ressources extrabudgétaires, qui comprennent le budget du Fonds du PNUCID (budget du Fonds) et le budget des dépenses d'appui aux programmes. Le budget ordinaire du PNUCID englobe essentiellement les activités relatives à l'application des traités et les activités juridiques au siège du Programme; il est présenté par le Secrétaire général, examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et approuvé par l'Assemblée générale. Le budget du Fonds et le budget des dépenses d'appui aux programmes sont financés par des contributions volontaires et ont pour but d'aider les pays en développement à s'acquitter des obligations qui leur incombent en ce qui concerne l'application, au moyen de mesures nationales spécifiques, des dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Cette assistance est fournie par l'intermédiaire du siège et du réseau de bureaux extérieurs du PNUCID et par les projets de lutte contre la drogue. Les budgets sont présentés par le Directeur exécutif, examinés par le CCQAB et approuvés par la Commission des stupéfiants. Environ 10 % des ressources du PNUCID proviennent du budget ordinaire et 90 % de contributions volontaires.
4. L'organigramme du PNUCID est le suivant : Directeur exécutif et bureau du directeur exécutif, Division de la planification et de l'appui aux programmes, Division de la mise en œuvre des traités et de l'élaboration des politiques, Division des opérations et des relations extérieures et bureaux extérieurs dans 18 pays (voir la figure). Les entités organiques du PNUCID sont présentées ci-dessous, et leur principale source de financement est indiquée.

Organigramme du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Siège



Opérations hors Siège



<sup>a</sup>Y compris le Bureau du Directeur exécutif adjoint.

<sup>b</sup>Pour les questions de fond, le chef du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) (le Secrétaire de l'Organe) est responsable devant le Conseil.

## I. SIÈGE

### A. Directeur exécutif et Bureau du Directeur exécutif

5. Le Directeur exécutif est responsable de l'orientation générale, de la supervision et de la gestion des activités relatives à l'exécution des tâches qui lui sont confiées par les organes délibérants, ainsi que du programme de travail approuvé. Il participe en outre à part entière aux travaux du Comité administratif de coordination (CAC). Le Bureau du Directeur exécutif, financé principalement par des ressources extrabudgétaires, fournit au Directeur exécutif appui et assistance. Le Bureau de liaison de New York, financé principalement par le budget ordinaire, relève du Bureau du Directeur exécutif.

### B. Division de la planification et de l'appui aux programmes

6. La Division de la planification et de l'appui aux programmes comprend le Bureau du Directeur exécutif adjoint, qui assiste le Directeur exécutif et dirige le PNUCID en son absence, et qui exerce des fonctions spécifiques dans les domaines de la politique, de la planification du programme et de la gestion des ressources humaines. Il s'acquitte de ces tâches en plus de ses responsabilités en tant que Directeur de la Division.

7. *Le Service de la mise en œuvre de Traités et des affaires juridiques*, intégralement financé par le budget ordinaire, est chargé : a) de coordonner et d'appuyer l'exécution des activités confiées au Programme en vertu de traités et de décisions d'organes intergouvernementaux ainsi que les rapports à ce sujet, b) de donner des conseils et une assistance aux États Membres, à la Commission des stupéfiants et aux autres organes intergouvernementaux au sujet de questions en rapport avec la mise en œuvre des traités, et c) de fournir des services techniques aux organes intergouvernementaux, y compris au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, ainsi qu'aux comités et conférences chargés de questions en rapport avec le contrôle des drogues.

8. *La section de la planification et de l'évaluation*, financée principalement par le budget ordinaire, a pour tâche : a) d'analyser les questions de politique générale, b) d'évaluer l'exécution des activités relatives aux programmes, c) de coordonner les activités de planification, d) de superviser l'évaluation des projets de coopération technique et e) de fournir un appui méthodologique aux États Membres pour l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la drogue.

9. *La Section d'appui au programme*, qui est intégralement financée par les ressources extrabudgétaires du PNUCID, est responsable : a) de l'établissement des plans généraux de budgets, des budgets et des rapports sur l'exécution du budget financé par des ressources extrabudgétaires, b) de la préparation des états financiers à soumettre au Comité des Commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants et à l'Assemblée générale, c) du respect des politiques et procédures applicables au contrôle et à la gestion des ressources financières, d) de l'établissement et de l'administration des allocations budgétaires, et e) de la liaison avec le Service du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne pour les questions intéressant les fonctionnaires.

### C. Division de la mise en œuvre des traités et de l'élaboration de la politique

10. *Le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants*, intégralement financé par le budget ordinaire, a pour mission : a) de fournir des services de secrétariat et des services techniques à l'Organe pour l'aider à s'acquitter de ses obligations découlant des traités relatifs au contrôle international des drogues, b) d'agir au nom de l'Organe entre les sessions que celui-ci doit tenir conformément aux traités en vigueur en suivant et en promouvant le respect des traités par les gouvernements et en aidant à assurer le bon fonctionnement des systèmes internationaux de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des produits chimiques précurseurs, et c) de coordonner et de revoir les contributions techniques fournies par d'autres éléments du PNUCID aux travaux de l'Organe.

11. *Le Service de l'appui technique*, financé en partie par des ressources extrabudgétaires et en partie par le budget ordinaire, doit : a) centraliser les données d'expérience existant en matière de contrôle international des

drogues à l'intention de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des États Membres, b) conseiller les États Membres sur les questions de contrôle international et national des drogues, c) fournir des avis et des services techniques aux États ainsi qu'à la Commission des stupéfiants et à ses organes subsidiaires, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et aux groupes d'experts, d) entreprendre des recherches et des analyses et e) fournir des avis techniques afin d'aider à orienter et à formuler les programmes, les projets et les politiques du PNUCID et de veiller à ce qu'ils répondent aux normes de qualité requises sur les plans technique et scientifique.

12. *Le Service de gestion des systèmes d'information*, financé principalement par le budget ordinaire, doit : a) concevoir, mettre en place et gérer un système d'information intégré, en assurer la sécurité et fournir l'appui technique nécessaire, b) élaborer et tenir à jour une stratégie mondiale de développement des techniques d'information sur la drogue, c) promouvoir l'adoption de normes internationales concernant l'échange électronique de données et d'information relatives à la drogue, et d) faciliter l'échange de ces informations entre les organismes du système des Nations Unies et les États Membres.

#### **D. Division des opérations et des relations extérieures**

13. *Le Service de la mobilisation des ressources et de la coordination interorganisations*, financé principalement par des ressources extrabudgétaires, est chargé : a) d'élaborer des stratégies de collecte de fonds pour appuyer le Programme et de coordonner leur mise en œuvre, b) de coordonner la coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, c) de coordonner toutes les activités de relations publiques du PNUCID, d) en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat, de gérer les relations avec les médias et le grand public ainsi que de coordonner les activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, et e) d'aider le Directeur exécutif lors des réunions du CAC.

14. *Le Service des activités opérationnelles*, intégralement financé par des ressources extrabudgétaires, a pour mission : a) de coordonner toutes les activités techniques du PNUCID et des bureaux extérieurs, b) d'aider les gouvernements à élaborer et exécuter des programmes de lutte contre la drogue visant à réduire la culture, la production, la fabrication et le trafic illicites ainsi que l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes. Ce service se compose de quatre sections régionales (Afrique; Asie et Pacifique; Europe et Moyen-Orient; Amérique latine et Caraïbes) et du Programme d'assistance juridique. Chaque section régionale donne des orientations générales aux bureaux extérieurs et assure la coordination des activités d'élaboration des programmes dans la région.

## **II. OPÉRATIONS HORS SIÈGE**

15. Au niveau des pays, le PNUCID a un représentant, qui est également le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le PNUCID administre un réseau de bureaux extérieurs intégralement financé par des ressources extrabudgétaires et qui comprend des bureaux de pays, des bureaux régionaux et un centre régional. Les bureaux de pays sont chargés de donner des avis aux gouvernements sur les questions de contrôle des drogues et de les aider à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes nationaux à cette fin. Les bureaux extérieurs ont également des fonctions normatives et doivent notamment promouvoir le respect des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme d'action mondial. Les bureaux régionaux doivent promouvoir et coordonner les activités menées dans plusieurs pays ou en collaboration entre eux, en particulier lorsqu'il n'existe pas de bureau de pays du PNUCID.

16. Les représentants du PNUCID rendent compte au Directeur exécutif. Les bureaux extérieurs ont à leur tête des directeurs qui agissent sur instruction des représentants du PNUCID et relèvent du Directeur exécutif, devant qui ils sont responsables. Ils font rapport au Directeur de la Division des opérations et des relations extérieures. Les services d'appui pour l'administration du réseau de bureaux extérieurs sont fournis par le PNUD.

*Notes*

<sup>a</sup>Organisation des Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.

<sup>b</sup>*Ibid.*, vol. 976, n° 14152.

<sup>c</sup>*Ibid.*, vol. 1019, n° 14956.

<sup>d</sup>*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20-décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XI.5).

<sup>e</sup>Voir le *Rapport de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite de drogues, Vienne, 17-26 juin 1987* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.I.18), chap. I, section A.

## *Annexe II*

### GLOSSAIRE

*Dépenses d'appui aux programmes.* Dépenses engagées par un agent d'exécution du fait de son administration d'activités au titre de projets financés par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

*Organisation associée.* Entité désignée par le Directeur exécutif du PNUCID pour participer, en association avec un agent d'exécution, à la mise en œuvre de projets.

*Agent d'exécution.* Entité désignée par le Directeur exécutif pour mettre en œuvre un projet. L'agent d'exécution est chargé de la gestion générale du projet et est responsable et comptable de la fourniture des produits, de la réalisation des objectifs du projet et de l'utilisation des ressources du PNUCID.

*Budget final.* Prévisions budgétaires suivant la deuxième et dernière révision du budget biennal initialement approuvé vers la fin de la deuxième année de l'exercice.

*Budget du Fonds.* Budget couvrant les activités appuyées au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour une période de deux années civiles.

*Ressources à destination générale.* Ressources acceptées par le Directeur exécutif en vue d'une utilisation compatible avec l'objet du PNUCID, sans limitation quant à l'utilisation à une fin déterminée.

*Budget initial.* Prévisions budgétaires approuvées par la Commission des stupéfiants avant le début de l'exercice biennal.

*Exécution nationale.* Arrangement en vertu duquel une entité située dans le pays bénéficiaire est chargée d'exécuter des projets appuyés par le PNUCID.

*Activités d'appui au programme.* Activités techniques et administratives pour lesquelles existe une relation démontrable entre l'activité d'appui et l'exécution d'activités liées au projet.

*Ressources provenant de l'appui au programme.* Ressources provenant, conformément à l'arrangement concernant l'appui au programme, de l'exécution de projets pour le financement exclusif d'activités d'appui au projet.

*Budget des dépenses d'appui aux programmes.* Budget couvrant les activités d'appui aux programmes et financé par les ressources provenant de l'appui au programme pour une période de deux années civiles.

*Projet.* Entreprise bien définie ayant un rapport avec les questions de contrôle international des drogues et aidant directement les organisations bénéficiaires.

*Réévaluation des coûts.* Ajustement des prévisions budgétaires en fonction d'éléments de dépense sur lesquels le Directeur exécutif n'a aucun contrôle ou a un contrôle limité, mais qui ont néanmoins une incidence sur le volume total des ressources nécessaires pour le budget biennal. Ces éléments de dépense sont, par exemple, les décisions relatives aux prestations versées aux fonctionnaires et les fluctuations des taux de change et d'inflation.

*Réserve.* Montant destiné à garantir la disponibilité de l'intégralité des ressources à destination générale, des ressources provenant de l'appui aux programmes et des ressources à des fins spéciales, pour compenser les fluctuations de trésorerie et faire face à d'autres besoins similaires résultant d'une décision de la Commission des stupéfiants.

*Accroissement des ressources.* Augmentations ou diminutions réelles des ressources nécessaires, représentant les éléments maîtrisables des prévisions budgétaires.

*Budget révisé.* Prévisions budgétaires suivant la première réévaluation du budget biennal initialement approuvé vers la fin de la première année de l'exercice.

*Ressources à des fins spéciales.* Ressources acceptées par le Directeur exécutif pour des objets spécifiés par le donateur et compatibles avec les politiques, les buts et les activités du PNUCID.

*Ajustements au titre du volume d'activité.* Modifications du budget approuvé introduites dans le cadre du budget révisé et final, qui tient compte des principaux changements en termes de programme et de budget.

*Annexe III***MÉTHODOLOGIE BUDGÉTAIRE**

1. L'établissement de prévisions budgétaires pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et les dépenses d'appui au programme suit une méthode destinée à accroître la transparence budgétaire et à maintenir la compatibilité avec les prévisions établies pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le PNUCID a un cycle budgétaire biennal. On peut distinguer deux types fondamentaux de calculs : la révision d'un budget approuvé pour le même exercice biennal et l'établissement d'un budget pour un exercice biennal futur.

**I. BUDGET RÉVISÉ**

2. Le calcul d'un budget révisé comprend deux types d'ajustement par rapport au budget approuvé : les ajustements au titre d'une réévaluation des coûts et les ajustements au titre du volume d'activité. Cette distinction a pour but d'assurer la transparence de la révision budgétaire. Les réévaluations des coûts indiquent comment il faut modifier les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail initialement approuvé. Elles prennent en compte en particulier les fluctuations des taux et des coûts standard par rapport aux hypothèses retenues pour établir le budget approuvé. En additionnant le montant du "budget initial" et le montant de la "réévaluation des coûts", on obtient le "total après réévaluation des coûts". Les ajustements au titre du volume d'activité, de leur côté, prennent en compte les écarts importants par rapport au programme de travail approuvé, y compris leurs incidences programmatiques et budgétaires, ainsi que les principales modifications budgétaires résultant de mesures d'amélioration de l'efficacité. En additionnant le "total après réévaluation des coûts" et le montant de l'ajustement au titre du volume d'activité, on obtient le budget révisé. Les ajustements au titre du volume d'activité sont introduits progressivement. Les prévisions budgétaires initiales ainsi que les activités des programmes non concernées restent valables et ne sont pas présentées dans le budget révisé. En outre, les ajustements au titre du volume d'activité ne portent que sur les écarts importants par rapport au budget approuvé et n'essaient pas de prendre en compte tous les détails et tous les ajustements possibles. Limiter les révisions budgétaires revient pour l'essentiel à mettre à jour les prévisions budgétaires approuvées. Comme il n'y a pas d'obligation de présenter pour examen l'intégralité du budget, il est possible de maintenir le caractère biennal du cycle budgétaire. Les deux types d'ajustements ont essentiellement pour effet d'améliorer la transparence sur deux questions.

**II. PLAN GÉNÉRAL DU BUDGET**

3. L'établissement d'un plan général du budget comporte deux types d'ajustement par rapport au budget de la période précédente : un ajustement au titre de l'accroissement des ressources et un ajustement au titre de la réévaluation des coûts. Cette distinction a pour but d'assurer la transparence lors du calcul du plan général. L'accroissement des ressources correspond aux ajustements budgétaires auxquels il faudrait procéder si le plan général du budget était exécuté au cours de la période précédente. En d'autres termes, le budget précédent et l'accroissement des ressources sont exprimés pour la même période avec les mêmes coûts standard. L'accroissement des ressources est souvent appelé "croissance réelle"; il reflète l'évolution du niveau d'activité des programmes entre le budget précédent et le plan général du budget futur. En additionnant le budget précédent et l'accroissement des ressources, on obtient le "total avant réévaluation des coûts". Les ajustements pour réévaluation des coûts, de leur côté, portent le budget précédent et l'accroissement des ressources aux taux et aux coûts standard qui seront en vigueur lors de la période du plan général futur. Cela signifie en particulier que l'on augmente le budget en fonction de l'inflation prévue. En additionnant le montant du "total avant réévaluation des coûts" à celui de la "réévaluation des coûts" on obtient le plan général du budget.

### III. COÛTS STANDARD ET INFORMATION SUR LES DÉPENSES

4. Les taux et les coûts standard utilisés dans la réévaluation des coûts comprennent les taux d'inflation et de change, les coûts salariaux standard, les dépenses communes de personnel et le pourcentage de postes vacants. Ces données sont fondées sur les informations reçues de 19 pays représentant les principales régions dans lesquelles le PNUCID a des activités et sont communiquées par la Commission de la fonction publique internationale, la Division de la planification des programmes et du budget du Secrétariat, la base de données sur les dépenses du PNUCID et le réseau des bureaux extérieurs du PNUCID. Comme le budget du PNUCID est établi en dollars des États-Unis, les fluctuations des monnaies par rapport au dollar peuvent avoir une incidence sensible sur les dépenses dans d'autres monnaies. Lors de la réévaluation des coûts, les hypothèses antérieures sont actualisées sur la base des taux mensuels effectivement appliqués dans le pays d'opération concerné. Aucune tentative n'est faite pour prédire les mouvements des monnaies par rapport au dollar des États-Unis; les projections jusqu'à la fin de l'exercice ou de la période du plan général sont fondées sur le dernier taux mensuel disponible. Pour ce qui est de l'inflation, on procède de même pour actualiser les hypothèses précédentes sur la base des indices effectifs mensuels des prix à la consommation dans le pays d'opération. Les projections sont fondées sur la moyenne des 12 mois écoulés. Pour les pays où le taux d'inflation est aussi variable que les taux de change, la réévaluation des coûts aurait pour effet de surestimer les ressources nécessaires si l'on appliquait le taux d'inflation élevé sans prévoir des mouvements parallèles des taux de change. En pareil cas, on a retenu pour les projections un taux d'augmentation modéré, correspondant au taux général d'inflation après correction pour tenir compte des variations des taux de change. Les révisions des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des pourcentages de vacance de postes sont fondées sur les chiffres effectivement enregistrés par catégorie et par grade pour Vienne et dans chacune des quatre régions dans lesquelles opère le PNUCID. Les projections sont fondées sur la moyenne des derniers mois disponibles pour l'exercice biennal 1996-1997 et sur la Version 07 des coûts salariaux standard, utilisée pour établir le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, corrigée pour tenir compte des fluctuations récentes des taux de change.

5. Les données sur les dépenses fournissent des informations importantes permettant de vérifier les taux et les coûts standard et servent aussi à projeter le profil des dépenses. Pour l'exercice biennal 1996-1997, on dispose des chiffres des dépenses effectives pour le Siège et des coûts salariaux du personnel international des bureaux extérieurs pour la période allant de janvier à octobre 1996. On connaît aussi les chiffres des dépenses effectives pour d'autres objets de dépenses des divers bureaux extérieurs et activités liées aux projets pour la période allant de janvier à septembre 1996. Pour les autres périodes, les prévisions de dépenses ont été faites à partir de l'expérience acquise des dernières informations disponibles et des plans futurs. Il n'est pas donné de détails ni de justifications pour les activités des programmes déjà approuvées par la Commission dans le cadre du budget initial. Les principales modifications programmatiques apportées au budget approuvé et leurs incidences financières sont identifiées et prises en compte par les ajustements au titre du volume d'activité. En conséquence, des prévisions plus réalistes sont élaborées pour le budget révisé, conformément au souci exprimé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.